

Lien social

Coopération

Solidarité

Vie de quartier

Citoyenneté

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE







**SCHÉMA  
DÉPARTEMENTAL  
DE L'ANIMATION  
DE LA VIE SOCIALE**

# INTRODUCTION ..... pg 04

## 1<sup>ère</sup> PARTIE

### OPPORTUNITÉ DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ..... pg 06

- 1 Démarche de l'élaboration du schéma départemental de développement de l'animation de la vie sociale.....pg 07
- 2 Opportunité d'un plan départemental de l'animation de la vie sociale .....pg 08

## 2<sup>ème</sup> PARTIE

### ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL ..... pg 12

- 1 La géographie du département.....pg 13
- 2 Les caractéristiques des territoires.....pg 13
- 3 La nouvelle organisation territoriale .....pg 15
- 4 La politique de la ville en Val d'Oise .....pg 15
- 5 Les données chiffrées.....pg 16
- 6 L'offre actuelle de l'animation de la vie sociale .....pg 19
- 7 Les réseaux fédéraux départementaux .....pg 25

## 3<sup>ème</sup> PARTIE

### REGARDS CROISÉS SUR LES CONSTATS ET HYPOTHÈSES D'AMÉLIORATION ..... pg 28

- Promotion et évaluation de l'animation de la vie sociale.....pg 29
- Coopération locale entre les acteurs ou entre les acteurs et les décideurs .....pg 30
- Participation - jeunesse .....pg 32
- Évolution des organisations.....pg 34

## 4<sup>ème</sup> PARTIE

### PLAN DE DEVELOPPEMENT ..... pg 36

Axe de développement n°1 : Rendre lisible l'animation de la vie sociale sur le département et faciliter l'accès aux structures .....pg 37

Axe de développement n°2 : Parvenir à une couverture équitable et suffisante en fonction des besoins des habitants et des territoires prioritaires sur le Val d'Oise .....pg 38

Axe de développement n°3 : Accompagner la qualité des projets sociaux et d'animation locale .....pg 40

Axe de développement n°4 : Mettre en place une gouvernance en appui du schéma de service aux familles et réaliser une analyse partagée du champ de l'animation de la vie sociale.....pg 41

## 5<sup>ème</sup> PARTIE

### MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION ..... pg 42

Pilotage a deux niveaux ..... pg 43

Les modalités d'intervention des partenaires signataires du schéma ..... pg 44

❶ La CAF du Val d'Oise.....pg 44

❷ Le Conseil départemental.....pg 45

❸ La Politique de la Ville.....pg 47

❹ La Mutualité Sociale Agricole d'Ile de France .....pg 47

❺ La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse .....pg 48

❻ La Fédération des centres sociaux et socioculturels du Val d'Oise .....pg 49

❼ La Fédération Départementale des MJC et associations d'Education Populaire du Val d'Oise .....pg 49

❽ La Fédération Départementale des Foyers Ruraux .....pg 50

❾ Engagement des signataires .....pg 51

### CONCLUSION ..... pg 52



# INTRODUCTION

## La Caf du Val d'Oise œuvre pour l'intégration sociale des familles dans leur environnement et la cohésion sociale sur les territoires.

L'animation de la vie sociale (AVS) est un axe constant, une composante importante et un véritable levier de la politique familiale des Caf. Positionnées au croisement des politiques institutionnelles, les structures de l'animation de la vie sociale, principalement représentées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale ont des projets qui reposent sur une dynamique de mobilisation et de participation des habitants.

Ces structures conduisent une démarche adaptée aux problématiques sociales d'un territoire permettant aux habitants de participer directement à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions. Elles sont de véritables lieux-ressources qui proposent un accueil, des services et des activités sociales de proximité, des actions éducatives et culturelles favorisant l'émergence et la concrétisation des initiatives locales.

Plus précisément, 4 axes sous-tendent les projets sociaux des structures :

- le lien social et la cohésion sociale,
- la citoyenneté de proximité et l'expression collective,
- la co-éducation et le soutien à la parentalité,
- l'ouverture culturelle et la créativité.

Dans un contexte national qui se heurte aux manifestations violentes remettant en cause la cohésion sociale sur les territoires, les structures d'animation de la vie sociale, dans le cadre de leurs principes fondamentaux, apparaissent comme des vecteurs et leviers pour la promotion des valeurs de la République.

Dans un objectif de cohérence avec les besoins sociaux, la politique d'animation de la vie sociale doit être adaptée aux territoires et évolutive dans le temps, tout en s'appuyant sur des principes stables et identiques sur l'ensemble du département.

C'est pourquoi, la Caf du Val d'Oise, chef de file de l'animation de la vie sociale, a formalisé avec la contribution active de ses partenaires des orientations départementales par le biais d'un Schéma pluriannuel.

L'élaboration de ce Schéma de l'animation de la vie sociale s'est organisée autour de rencontres par groupes d'acteurs locaux et départementaux, pour une meilleure adaptation aux contextes locaux. Il a permis l'échange avec les acteurs concernés sur les caractéristiques sociales et les réalités territoriales vécues.

Ce travail partagé a permis :

- le repérage des principales problématiques d'animation de la vie sociale,
- des perspectives d'évolution qualitatives,
- la mise en évidence des développements quantitatifs pertinents,
- une dimension prospective concernant l'évolution des territoires et les dynamiques partenariales,
- la définition d'orientations locales en déclinaison des axes de développement retenus,

Le schéma propose des orientations relatives au renforcement du rôle des habitants dans la co-construction des actions qui relèvent des enjeux du territoire, ainsi que des modalités pour développer et équilibrer l'offre sur le département. Il identifie des territoires prioritaires pour couvrir des zones dépourvues d'équipement en s'appuyant sur la connaissance des partenaires et sur les dynamiques locales tout en « allant vers » les publics les moins présents dans la vie locale.

La promotion de l'égalité des chances est au cœur des projets développés par les acteurs de l'animation de la vie sociale, dont la mission première consiste à créer du lien social sur les territoires et à participer à la promotion de la mixité sociale. Ils contribuent à l'égalité des chances en portant des actions de lutte contre les discriminations, de renforcement des liens familles-écoles, d'accompagnement des parents.

**1<sup>ère</sup>**  
**PARTIE**

**OPPORTUNITÉ  
DU SCHÉMA  
DÉPARTEMENTAL  
DE L'ANIMATION  
DE LA VIE SOCIALE**



# 1

## DÉMARCHE DE L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### 1.1 Un cadre réglementaire qui repose sur des valeurs

La Caf du Val d'Oise participe à l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribue à la cohésion sociale sur les territoires.

L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales, elle s'appuie sur des équipements de proximité (centres sociaux et espaces de vie sociale). Cette dynamique vise à permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales du territoire.

L'animation de la vie sociale est un axe constant, une composante importante et un véritable levier de la politique familiale et sociale des Caf. Positionnées au croisement des politiques institutionnelles, les structures d'animation de la vie sociale, principalement représentées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale ont des projets qui reposent sur des valeurs qui sont :

- Le respect et la dignité humaine,
- La laïcité, la neutralité et la mixité,
- La solidarité,
- La participation et le partenariat.

Ils poursuivent trois finalités de manière concomitante :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sur le territoire,
- La prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces trois finalités communes à l'ensemble des structures visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux ; elles se réfèrent aux dimensions individuelle, collective et sociale de tout être humain.

Ces équipements prennent en compte les évolutions sociales pour mener leurs interventions, les principales évolutions de l'environnement qui interrogent et/ ou ont un impact sur la notion du « vivre ensemble » :

- L'accentuation des questionnements autour des familles (monoparentalité, responsabilités éducatives, déshabitation des jeunes adultes, ruptures familiales)
- La place des jeunes dans la société et leur capacité à s'inscrire dans une dynamique d'autonomisation,
- La question des relations entre les générations
- Le renforcement des enjeux de la relation à l'école et de l'insertion dans le monde professionnel,
- L'attrait des jeunes pour les réseaux sociaux et l'émergence des phénomènes de radicalisation
- Le développement des nouvelles technologies,
- Le développement de la précarité,

- L'isolement relationnel, familial et social de plus en plus prégnant.
- L'adhésion à la vie associative fortement corrélée au niveau de revenus et à la catégorie sociale
- La flexibilité croissante des horaires de travail, la durée des temps de transport et le recours accru aux services extérieures dans la gestion de la sphère familiale (mode de garde, relais éducatif, loisirs...),
- L'arrivée de nouvelles populations en zone rurale dans le cadre de parcours résidentiel ou dans les zones urbaines (renouvellement urbain),
- Le manque d'activités ou de services dans les zones rurales,
- L'extension des zones périurbaines
- Le vieillissement de la population.

Ces évolutions ne sont pas exhaustives des mutations des territoires mais interrogent des modalités de création du lien social dans la relation de proximité. Les observations de terrain démontrent les attentes plus fortes des familles envers les structures de proximité qui accueillent toute la population, offrant des services et des activités coordonnées, à finalités sociales éducatives et culturelles. Sur les territoires, elles sont identifiées par les habitants comme des structures favorisant l'accès aux réseaux de parents, de professionnels pour s'organiser, se rassurer et trouver un soutien sur les questions de parentalité.

Les structures d'animation de la vie sociale sont des lieux ressources pour l'ensemble des acteurs du développement social local. Ils s'appuient sur la participation de tous et sont donc facteurs de développement social local, travaillant ainsi les enjeux de cohésion sociale et d'inclusion en cohérence avec les orientations européennes et ministérielles.

L'animation de la vie sociale constitue une réponse pertinente et adaptée car son action se fonde sur une démarche globale pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire, aux besoins des habitants et aux difficultés de la vie quotidienne des familles. L'approche est multidimensionnelle :

- approche globale de la situation d'une personne,
- prise en compte d'une famille dans sa globalité, ouverture à tous les publics et à toutes les classes d'âge, analyse globale du territoire d'implantation.

# 2

## OPPORTUNITÉ D'UN PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### 2.1 Légitimité de la Caf

L'animation de la vie sociale est une politique portée par la Branche Famille et ses partenaires. La Caf a la responsabilité de l'agrément des structures (centres sociaux et espaces de vie sociale) en respect des critères définis dans la circulaire AVS du 20 juin 2012. Ce texte de référence vient renforcer et renouveler le cadre d'intervention de l'animation de la vie sociale en clarifiant la notion de projet social et de participation des habitants. Il préconise la mise en œuvre d'une politique territoriale de l'animation de la vie sociale

et encourage les différents acteurs à s'engager dans un partenariat renouvelé et renforcé.

Dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion avec la CNAF sur la période 2013/2017, la CAF du Val d'Oise s'est engagée à soutenir les structures d'animation de la vie sociale afin de contribuer à la cohésion sociale sur le territoire et à structurer une offre d'animation de la vie sociale en direction des publics cibles.

### 2.2 État du partenariat autour de l'animation de la vie sociale dans le Val d'Oise

Les politiques et les institutions affirment leur volonté d'inscrire leurs politiques sociales dans une logique de développement social. Ils s'appuient sur des opérateurs à même de souscrire à la démarche de projet et à prendre en compte les particularités du contexte local. Les centres sociaux et les espaces de vie sociale portent des projets qui se construisent autour du partenariat et de la mobilisation des habitants-usagers. En adéquation avec les besoins sociaux repérés, ces projets participent de la dynamique de développement territorial, d'amélioration des conditions de vie et à la prise de responsabilité des habitants.

Le département du Val d'Oise est le deuxième département d'Ile de France et le septième de France pour le nombre de centres sociaux existants. Les collectivités locales sont fortement impliquées dans le développement de ces structures d'animation de la vie sociale. Elles se saisissent de ces structures pour développer la dynamique qui permet aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage. Ainsi par une démarche globale, elles favorisent les réponses adaptées aux problématiques ou aux questions sociales de leur territoire. Les collectivités s'impliquent différemment auprès des opérateurs en fonction du mode de gestion de la structure (municipale, associative ou Caf). Dans le département, la gestion municipale est majoritaire à 77%.

Les collectivités locales et la CAF sont les principaux partenaires des centres sociaux et des espaces de vie sociale pour l'accompagnement des projets, la gestion directe ou l'accompagnement financier.

La plupart des centres sociaux associatifs associent les représentants de la collectivité dans le cadre de leur Conseil d'administration et/ou lors des moments clés du projet et également lors de la phase de renouvellement du contrat de projet sur les sujets problématiques ou caractéristiques du territoire.

81 % des centres sociaux sont implantés en territoire politique de la ville (quartier prioritaire ou quartier vécu) : l'intervention de l'Etat, prioritairement auprès des centres sociaux implantés dans ces territoires prioritaires est à souligner notamment pour le financement des emplois aidés et des actions relevant des priorités des contrats.

Les trois espaces de vie sociale sont associatifs, leur financement repose comme pour les centres sociaux principalement sur les communes sur lesquelles ils interviennent et sur les prestations de service de la CAF.

Lors de la réflexion portant sur la préfiguration du schéma, la Caf a identifié une articulation quasi inexistante entre les partenaires impliqués dans le soutien aux centres sociaux. Elle a souhaité renforcer la dynamique transversale entre les institutions engagées et faciliter la coopération entre les principaux acteurs départementaux et les centres sociaux.

Historiquement en lien étroit avec la Fédération départementale des centres sociaux du Val d'Oise, la Caf a invité les fédérations départementales des MJC et des Foyers ruraux à participer aux échanges. Ces fédérations sont identifiées comme partenaires incontournables pour le développement des espaces de vie sociale dans le département.

Les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de l'AVS ont montré l'opportunité du rapprochement spécifique avec les acteurs institutionnels suivants :

- La Direction départementale de la Cohésion sociale et le Préfet délégué à l'égalité des chances pour garantir un soutien commun aux structures opérationnelles sur les territoires prioritaires,
- Le Conseil départemental du Val d'Oise décline différentes modalités d'intervention en faveur de l'animation de la vie sociale au travers de ses différents services, notamment les services rattachés à la Direction de la Vie Sociale

mais aussi la Direction Jeunesse Prévention Sécurité, ou encore la Direction des Personnes âgées. Les équipes du Service Social Départemental (SSD) s'inscrivent au sein des Territoires dans une dynamique de réseau, visant à améliorer les conditions de vie des habitants et à favoriser leur autonomie. Le partenariat mené avec les centres sociaux est un levier particulièrement important sur de nombreuses communes et permet de participer ou d'orienter sur des actions relevant de l'accès aux droits, de la parentalité et des dynamiques d'insertion pour les publics en difficulté.

- La Mutualité Sociale Agricole, pour une meilleure connaissance des territoires relevant de son intervention, pour une concertation dans les instances locales de renouvellement des projets sociaux des centres sociaux conventionnés et une identification des leviers dans l'appréhension des territoires ruraux de l'ouest du département,

- La CNAV Ile de France, pour la prise en compte des problématiques liées au vieillissement par les centres sociaux et le développement de convention avec les centres sociaux valdoisiers.

Sur la période 2015-2016, la Cnav en Île-de-France a soutenu 5 centres sociaux : Maison pour Tous du Val d'Argent Nord (Argenteuil), Maison de quartier AMH (Cergy), Agora (Persan), Les Louvrais (Pontoise), Maison de la Plaine (Saint-Leu).

Sur la période 2016-2017, la Cnav en Ile-de-France soutient 6 centres sociaux : Agora - Fosses (Fosses), Domont (Domont), Empreinte (Goussainville), Dulcie September (Garges-lès-Gonesse), Jouy-le-Moutier (Jouy-le-Moutier), Linandes (Cergy).

---

## 2.3 La démarche retenue

---

Dans un objectif de cohérence avec les besoins sociaux, la politique d'animation de la vie sociale doit être appréhendée dans une vision globale du territoire départemental. C'est pourquoi la Caf du Val d'Oise, chef de file de l'animation sociale dans le département a mobilisé ses principaux partenaires pour contribuer à la définition des orientations départementales formalisées dans le Schéma Départemental d'Animation de la Vie Sociale

La mise en œuvre de la démarche d'élaboration du schéma a été conduite dans une logique de projet participative et partenariale, inhérente à la dynamique de l'AVS. Elle s'est appuyée sur une démarche en interne (CAF) ainsi qu'en externe avec un ensemble de partenaires. Elle s'est organisée en plusieurs étapes par :

- 1] une phase de diagnostic complémentaire aux observations statistiques, conduite par l'Observatoire National de l'Action Sociale (dans le cadre d'une recherche-action nationale) en direction d'élus locaux, d'acteurs locaux, des fédérations départementales et de représentants départementaux institutionnels. L'équipe de la recherche-action s'est déplacée dans le département du Val d'Oise les 5 et 6 juillet 2016. La recherche-action a porté sur deux territoires identifiés par la CAF : la communauté de communes du Val Paris composé de communes urbaines, et la communauté de communes Sausseron Impressionnistes rassemblant des communes en territoire périurbain et rural.

Afin d'apporter des éléments de réponse à la problématique identifiée, il a été décidé de privilégier des entretiens semi-directifs :

- Avec des partenaires au niveau départemental identifiés conjointement par la CAF et l'ODAS.
- Avec des professionnels des CAF.
- Sur les deux territoires identifiés, des entretiens avec les élus, les services municipaux et les centres sociaux et espaces de vie sociale ont permis d'identifier des leviers et des freins au développement des structures.

A l'issue des deux jours, 10 entretiens, individuels et collectifs ont permis de rencontrer 37 interlocuteurs.

- 2] une séance collective de restitution de la synthèse des entretiens et de pistes d'amélioration animée par l'ODAS (28 participants)

- 3] une phase de deux séances d'échanges en sous-groupes (acteurs locaux, acteurs départementaux), co-animés par la CAF et la Fédération départementale des centres sociaux pour compléter les éléments de diagnostic, favoriser les échanges entre acteurs sur les caractéristiques sociales, les problématiques vécues sur les territoires.

- 4] un sous-groupe de réflexion entre professionnels de la Caf sur la base des constats établis par l'ODAS relatifs à la transversalité des interventions de la Caf et des relations avec les structures.

- 5] Une séance collective de mise en commun aux 3 sous-groupes permettant aux participants de retenir les points forts, les points à améliorer et définir les perspectives d'évolutions avec la proposition de pistes d'actions.

Ce travail partagé a permis un regard croisé sur l'état des lieux entre les acteurs concernés par la thématique et à amorcer une concertation entre les partenaires financiers et/ ou partenaires de projet sur les territoires.

---

## 2.4 Les questions récurrentes

---

### 2.4.1 L'animation de la vie sociale, une thématique connue des acteurs mais un socle commun à approfondir

Dans leur ensemble, les acteurs rencontrés disposent d'une vision claire de la finalité des centres sociaux et de leur rôle de promotion du lien social et du vivre-ensemble. Toutefois, un des concepts clés de l'animation de la vie sociale, la participation des habitants, n'émerge pas spontanément dans le discours des acteurs et ne semble pas toujours considéré comme central, en particulier par

les élus locaux. Par ailleurs, la dénomination « Animation de la Vie Sociale » apparaît comme une terminologie propre à la CAF et à ses professionnels, peu appropriée par ses partenaires qui peinent à en définir les contours et les contenus. Ainsi, le socle commun autour de l'animation de la vie sociale reste à construire.

### 2.4.2 La question de la jeunesse

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont naturellement perçus comme des espaces tournés vers les familles, alors qu'ils ont une réelle préoccupation de la place des jeunes dans leur équipement et plus généralement dans l'espace public. Au regard des réalités des territoires et des pratiques des centres sociaux, ils ont un objectif constant de développer la mobilisation, l'engagement, la prise de parole et de responsabilité des jeunes notamment les plus éloignés des dispositifs et des structures classiques. Ils construisent des partenariats jeunesse avec les équipements d'animation de leur territoire. Les élus rencontrés partagent une vision globalement positive de l'action des centres sociaux de leurs territoires.

La politique jeunesse des communes rurales semble confrontée à des écueils qui touchent classiquement les communes et les territoires ruraux : problème de mobilité, manque d'attractivité du territoire pour les adolescents et les adultes,... Si la petite enfance et l'enfance sont des tranches d'âge qui semblent bien appréhendées, les problématiques et besoins des jeunes entre 12 et 18 ans sont méconnus et les élus des communes rurales admettent proposer peu d'actions.

Dans le Val Parisien, l'offre à l'attention des publics jeunes existe malgré un contexte où les représentations des élus à l'égard de la jeunesse sont plutôt négatives et réductrices : « *(Que font les jeunes dans vos communes ?) Ils vont taguer dans la rue.* » ; « *Ce qui amène la cohésion sociale c'est quand ce ne sont pas les jeunes qui occupent l'espace public, c'est quand ce sont les familles. La famille au sens large : avec les grands-parents, les enfants et les jeunes.* » Ainsi, l'action publique communale à destination de la jeunesse peine à atteindre la cible : « *On a du mal à les faire venir. Ce n'est pas une population captive. Tous les lieux jeunesse ont du mal à vivre. Il y a trois jeunes qui se promènent, et encore, c'est parce qu'il y a un ordinateur.* » Ce constat d'inadaptation aux besoins et attentes de ce public est à pondérer et à mettre en regard de l'offre proposée par certaines communes, qui apparaît pertinente. Ainsi, en l'absence de diagnostic associant les jeunes, les communes ne parviennent pas à développer une politique jeunesse pertinente et efficace.

### 2.4.3 La participation des habitants, pierre d'achoppement de l'action des centres sociaux

La démarche participative des usagers/habitants est l'élément fondamental de l'agrément des centres sociaux et des espaces de vie sociale, elle permet la prise en compte des besoins prioritaires exprimés par les habitants et une adaptation des orientations politiques des financeurs. Cette démarche qui reconnaît l'expertise d'usage de la population, contribue à une meilleure adéquation et efficacité, voire efficience, de l'action publique.

La participation des usagers à la définition du projet social et à la mise en œuvre de celui-ci fonde la plus-value et la spécificité des structures d'animation de la vie sociale. La participation vise à la fois les usagers à titre individuel, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les bénévoles impliqués dans la vie de la structure.

Dans un contexte départemental de gestion municipale majoritaire des centres sociaux, la participation des usagers aux instances de décision des centres sociaux apparaît comme la pierre d'achoppement de l'action des centres sociaux. Les professionnels des structures, en particulier les centres gérés par des municipalités, admettent ainsi leur difficulté à mobiliser des personnes dans le pilotage du

projet sur le long terme : « *Je mets un bémol car au niveau des usagers, on a un aller-retour. Mais les impliquer dans un comité de maison, ce n'est pas possible.* » Différentes raisons sont évoquées pour expliquer la difficulté à mobiliser dont la plupart ont trait aux modes d'organisation de la participation des usagers, qui seraient trop complexes ou trop formelles : « *mille-feuille* » d'instances consultatives qui serait source de confusion, formalisme des instances, manque de formation des personnes participantes... En revanche, d'autres explications sont formulées sous forme de critiques des usagers eux-mêmes : « *Les freins, c'est que les personnes sont individualistes. S'ils sont intéressés par une thématique, ils vont être là. Mais si on les fait réfléchir à une action globale, ils avouent ne pas s'y retrouver. Du coup, ils ne viennent pas. Alors que thématique par thématique, on arrive à avancer.* » Les professionnels peinent ainsi à identifier les sources du problème et semblent manquer d'outils et de méthodologies pour y faire face.

#### 2.4.4 La coordination et la coopération entre acteurs : des initiatives à conforter

Au niveau départemental, le développement de relations plus stratégiques entre acteurs pourraient être approfondi. Les acteurs disent disposer de peu de lieux de rencontre et les logiques institutionnelles restent la norme. Cependant, les institutions, en premier lieu desquelles la CNAV Ile-de-France et la MSA sont partisans d'un rapprochement, à la fois dans le cadre de l'animation de la vie sociale mais également à titre plus général autour de démarches de diagnostics et d'observations partagées. A ce titre, la MSA cite en exemple la dynamique inter partenariale développée dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles. Si le partenariat avec la CNAV a pu tarder à se mettre en place, celle-ci identifie aujourd'hui des pistes de coopération : « *Pour la CAF, on s'est posé la question de comment travailler ensemble. Aujourd'hui, dans le cadre du conventionnement de centres sociaux à la faveur du renouvellement du projet social, il y a une coordination à mettre en place. Nous sommes deux financeurs avec une vision partagée. On voit ce qui peut se faire sur ce champ.* ». Le manque d'interconnaissance entre partenaires est ainsi identifié par d'autres partenaires institutionnels comme un vrai frein au soutien de l'animation de la vie sociale. « *Il faut une volonté politique pour que ça se fasse.* »

Concernant le Conseil départemental, ni les élus, ni les DGA n'ont pu être rencontrés dans le cadre de l'étude. Il apparaît cependant que, malgré un contexte financier contraint, le Département, poursuit le développement le partenariat dans le cadre de l'animation de la vie sociale. Les rapprochements ou modalités de coopération avec les professionnels du Conseil Départemental existent de manière variable sur les territoires, notamment par la volonté des structures pour développer la mise en réseau des partenaires (ex : « petits déjeuners des travailleurs sociaux », rencontres à thèmes avec les partenaires du centre social, auxquelles le Service Social Départemental participe). Par ailleurs, à l'occasion des comités de pilotage de renouvellement du projet, les responsables de TISMS participent au diagnostic partagé mené avec les partenaires locaux et aux réflexions autour du projet social. Des rencontres de présentation du dispositif de protection de l'enfance, des échanges autour de problématique, l'articulation de travail entre le Territoire Intervention Service Médico-Social et le centre social sont plus ou moins formalisés selon les territoires.

---

## 2.5 Les enjeux

---

La Caf, le Conseil départemental, la Mutualité Sociale Agricole et la CNAV d'Ile de France, les collectivités locales ainsi que les fédérations départementales représentant les centres sociaux et socioculturels, les Maisons de la Jeunesse et de la Culture et les Foyers ruraux du Val d'Oise partagent la vision des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux ou espaces de vie sociale) contribuant à développer le « pouvoir d'agir » des habitants, c'est-à-dire à développer la possibilité pour les personnes d'exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la collectivité à laquelle elles s'identifient.

Forts de ces enjeux communs, les partenaires entendent continuer leur action de promotion et de développement des structures d'animation de la vie sociale par l'élaboration d'un schéma permettant une action concertée et efficiente, assurant une cohérence globale à l'échelle du département et donnant aux acteurs locaux une visibilité sur les plus-values et apports divers de l'animation de la vie sociale.

**2<sup>ème</sup>**  
**PARTIE**

**ÉTAT**  
**DES LIEUX**  
**DÉPARTEMENTAL**

**L**e schéma départemental de l'animation de la vie sociale, en plus d'être un état des lieux de l'articulation de cette politique sur le département, se veut être plus largement une réflexion autour de la notion de lien social sur le territoire. Pour appréhender la thématique de lien social sur le département du Val d'Oise, il est fondamental de mesurer les évolutions sociales qui impactent aujourd'hui le « vivre-ensemble ».

C'est pourquoi, il est proposé de mettre l'accent sur plusieurs caractéristiques sociales qui peuvent définir les problématiques qui se posent en terme de vie sociale pour les mettre en perspective ou apporter des préconisations à court, moyen, long terme.

## **1 LA GÉOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT**

Situé au Nord-Ouest de l'Île-de-France, quatrième département de la région en superficie, le Val d'Oise est constitué de réalités contrastées. On y trouve des zones :

- urbaines à forte densité d'habitants, proches de la petite couronne parisienne, principalement concentrées sur trois secteurs : l'agglomération de Cergy-Pontoise, le Sud-Est du département et le secteur des rives de Seine (Argenteuil-Bezons),
- urbaines composées de villes de moins de 30 000 habitants dans la partie centrale (Vallée de Montmorency, Val Parisis, Haut de l'Oise, Plaine Vallées)
- un territoire rural étendu, dans sa partie nord et ouest, composé de communes à faible proportion d'habitants, marqué par le manque de ressources sociales.

## **2 LES CARACTÉRISTIQUES DES TERRITOIRES**

Ces typologies de territoire ont des caractéristiques différentes :

### **2.1 Le rural**

- Une croissance démographique supérieure à la moyenne.
- Une évolution marquée du nombre de familles monoparentales.
- La part des personnes âgées reste conséquente.
- Un isolement social et relationnel pour les nouveaux habitants et les personnes précaires, accentué par l'habitat dispersé et isolé ainsi que par l'étendue du territoire.
- Une offre de logements peu diversifiée avec une faible proportion de logements sociaux et une absence de structures d'hébergement.
- Un déficit de réponses adaptées aux besoins des familles dans les communes les plus petites,
- Des besoins nouveaux et des difficultés parentales par rapport aux jeunes enfants et aux adolescents. Un soutien à la parentalité à renforcer.
- Une étendue du territoire comportant des problématiques de mobilité pour les personnes en difficulté économique et/ou sociale.



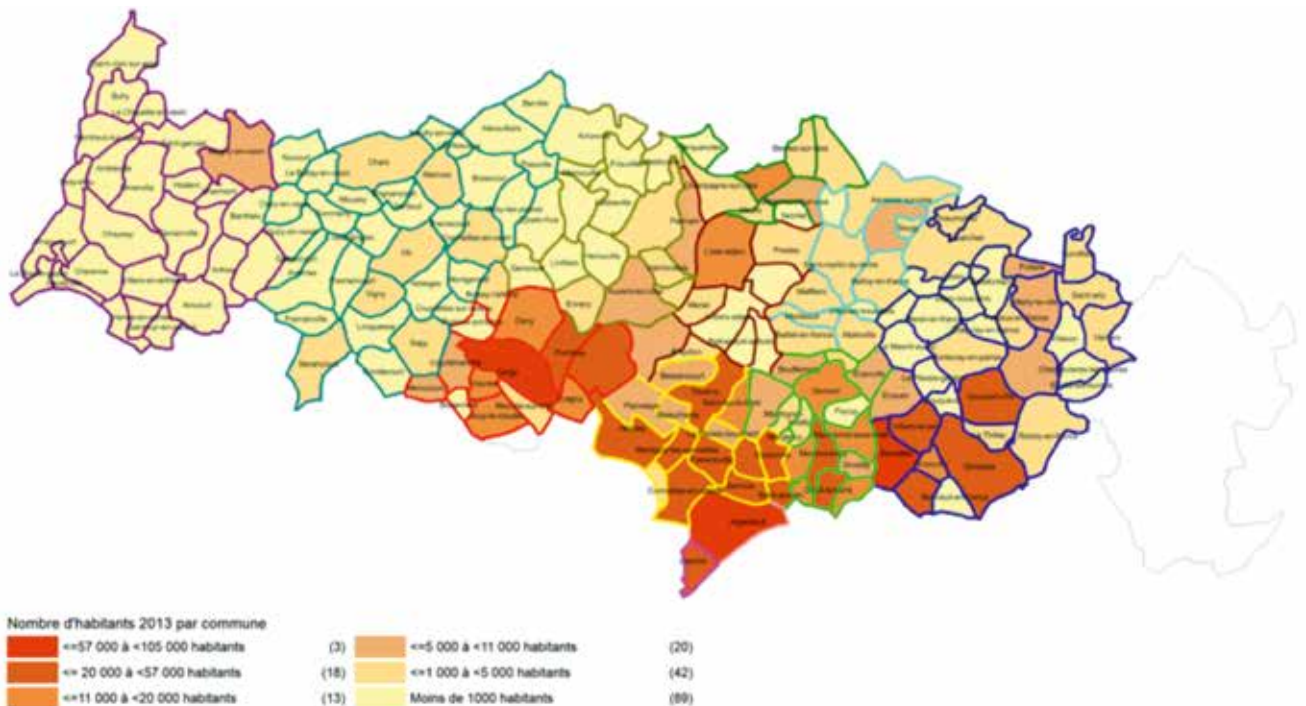
## 2.2 Les zones urbaines à forte densité

- Une forte attractivité des bassins d'emploi de la grande métropole et de Paris comme de la zone aéroportuaire de Roissy.
- Une concentration de difficultés sociales : chômage, précarité sociale, surreprésentation des bénéficiaires du RSA seuls avec enfants, des familles monoparentales, ce qui renforce l'isolement social ou relationnel et l'accès à l'emploi. (56 % des allocataires à bas revenus),
- Une pauvreté plus marquée qui touche différents publics.
- Une implantation importante de population immigrée et étrangère.
- Des secteurs relevant de la politique de la ville ou des ZEP et présence de quartiers en rénovation urbaine,
- Une augmentation des problématiques liées aux conflits de couples qui pèsent sur la parentalité. Des conditions de vie des parents, qui impactent et accroissent les difficultés à assumer leur rôle éducatif avec une insuffisance de ressources médicales et/ou éducatives.

## 2.3 Les zones à densité moyenne

- Une hétérogénéité de besoins et de ressources.
- Une mixité de logements par la présence de quartiers pavillonnaires résidentiels et aussi de quartiers avec des problématiques urbaines et des publics aux besoins spécifiques.
- Une forte attractivité des communes par leur cadre de vie, elles présentent une tension importante sur le logement,
- Des fragilités familiales (séparations, arrivée du premier enfant, isolement), des ruptures avec l'emploi engendrent des situations de repli sur soi, de perte de confiance également dans ces secteurs.

### Répartition de la population 2013

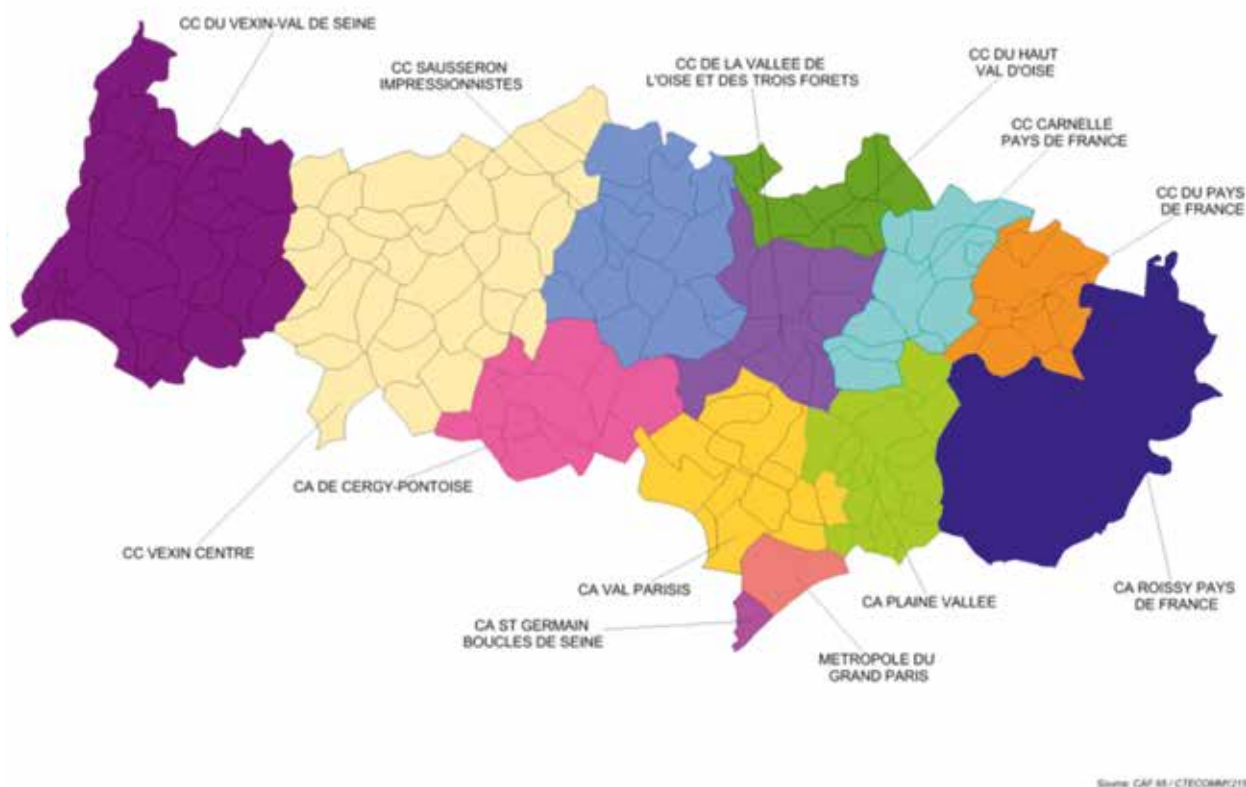




## 3 LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le département est passé de 16 à 11 intercommunalités à fiscalité propre dont 3 recouvrent d'autres départements. La modification des territoires, notamment la création de communautés d'agglomération à 200 000 habitants amène à penser le territoire à une autre échelle territoriale.

### ..... Établissement Publics de Coopération Intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2016 .....



## 4 LA POLITIQUE DE LA VILLE EN VAL D'OISE

La politique de la ville est une politique publique destinée à intervenir dans les territoires en difficulté, en vue de réduire les inégalités sociales et territoriales. Elle identifie et délimite les quartiers les plus fragiles (géographie prioritaire) pour leur permettre de bénéficier d'une mobilisation spécifique en termes de pratiques et de moyens.

La réforme de la politique de la ville, instituée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, vise à recentrer les moyens au bénéfice des quartiers où se concentrent les populations les plus en difficulté (1300 quartiers contre 2500 avant la réforme). Ces nouveaux quartiers prioritaires sont choisis sur la base d'un critère unique, le niveau de revenu médian des habitants.

Le Contrat de ville succède au contrat urbain de cohésion sociale (Cucs), pour la période 2014-2020. Ce document contractuel fixe les orientations de la politique de la ville localement, en s'appuyant sur trois piliers : la cohésion sociale ; le cadre de vie et le renouvellement urbain ; et enfin

le développement économique, l'emploi et la formation. Ces nouveaux contrats de ville sont dorénavant pilotés à l'échelle intercommunale.

8 intercommunalités du département du Val d'Oise ont signé en 2015 avec l'Etat et les bailleurs sociaux un nouveau contrat de ville. Ces contrats de ville concernent 26 communes et identifient 41 quartiers de la politique de la ville (QPV) regroupant en 2015 près de 220 000 habitants soit environ 18% de la population du département.

Le Val d'Oise est le quatrième département français par sa population vivant en QPV derrière les départements de Seine-Saint-Denis, du Nord et des Bouches-du-Rhône. Il est donc également, au regard de ce critère, le deuxième département de la région Ile-de-France juste derrière la de Seine-Saint-Denis ;

De ce fait, le Pôle de ressources départemental a été associé à la démarche d'élaboration du schéma.

## 5 LES DONNÉES CHIFFRÉES

Avec 1 194 681 d'habitants (recensement de l'Insee au 1<sup>er</sup> janvier 2013), le Val d'Oise composé de 185 communes, est le département le moins peuplé d'Île-de-France mais il présente une croissance continue de sa population : 3 % en 5 ans de façon identique à celle de la région Ile de France ou à celle de la métropole.

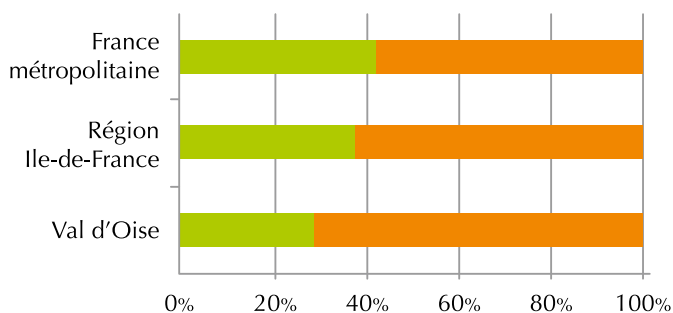
### Évolution de la population entre 2008 et 2013

	Val d'Oise	Ile-de-France	France métropolitaine
Population totale	3%	3%	3%
0 à 29 ans	1%	1%	0%
30 à 59 ans	0%	0%	-1%
60 ans et +	15%	12%	12%

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Depuis 2008, le nombre de familles progresse légèrement (0,5 % par an). Les structures familiales se répartissent de la façon suivante : 1/3 d'allocataires sans enfant et 2/3 de foyers avec enfants à charge

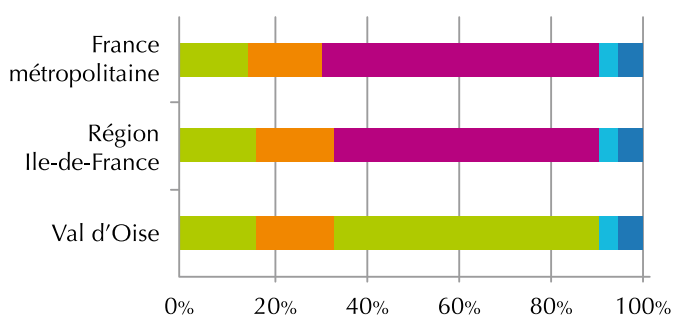
### Le profil allocataires 2015



Le département du Val d'Oise se positionne en seconde place des départements franciliens pour la jeunesse de sa population (après la Seine-Saint-Denis). En 2013, les moins de 29 ans représentent ainsi 42 % de la population. À titre de comparaison, les seniors (60 ans et plus), sont 17 % à résider dans le Val d'Oise.

■ Allocataires sans enfant  
■ Allocataires avec enfant(s)

### Répartition des enfants par tranche d'âge



Au sein du département, les territoires sont hétérogènes. D'un côté, les agglomérations de Roissy Pays de France, de Cergy Pontoise sont les territoires les plus jeunes (respectivement 40 % et 38 % de moins de 25 ans) de l'autre les communautés rurales de l'Ouest et du Nord du département sont plus âgées. Entre les deux, les villes d'Argenteuil et de Bezons, ainsi que la communauté de communes du Haut Val d'Oise sont dans la moyenne départementale.

■ 0-2 ans ■ 3-5 ans ■ 6-16 ans  
■ 17 ans ■ 18-19 ans

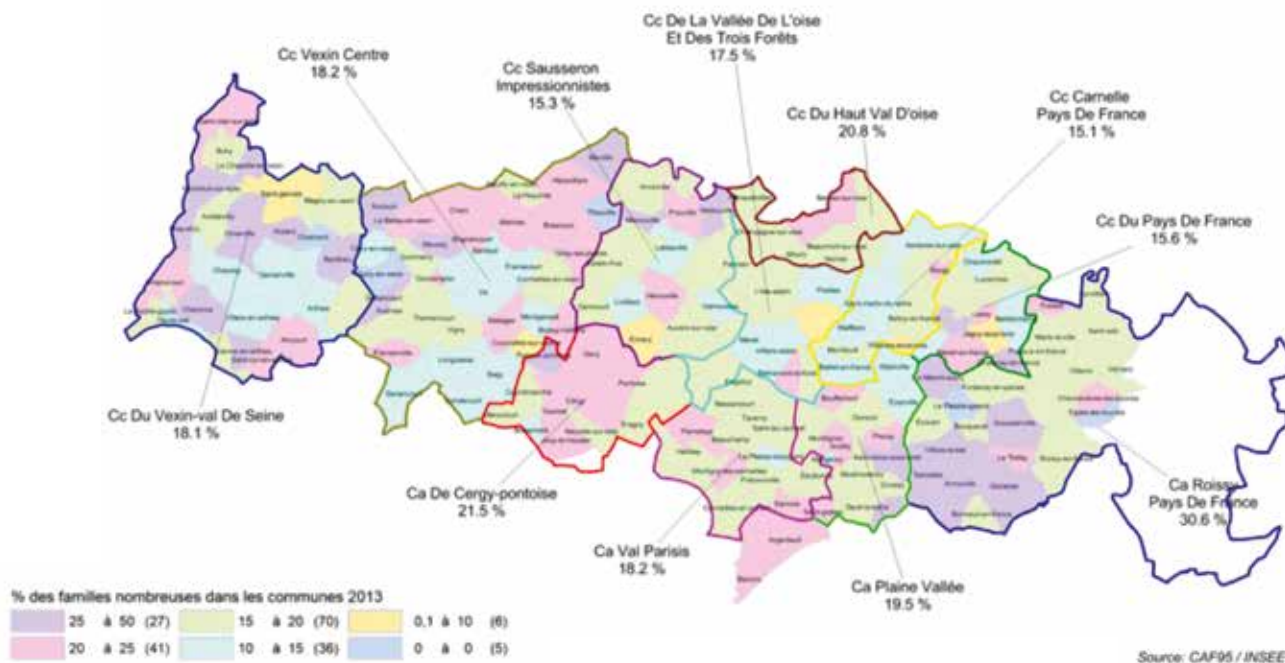
### Évolution des naissances entre 2008 et 2013

Sur cette période, on constate une évolution de plus de 5 % du nombre des naissances, taux supérieur à la moyenne régionale située à 1 %. Si la croissance démographique est vigoureuse dans les grandes agglomérations sur le département, elle a tendance à progresser également dans les zones moins urbanisées.

## Les familles nombreuses

En 2013, le Val d'Oise compte 43 890 familles de 3 enfants et plus, soit 22 % des familles. Elles sont présentes dans de nombreuses communes du département avec une part plus importante dans la partie la plus urbanisée à l'est et au sud. Depuis 2008, leur nombre a progressé de 2 %.

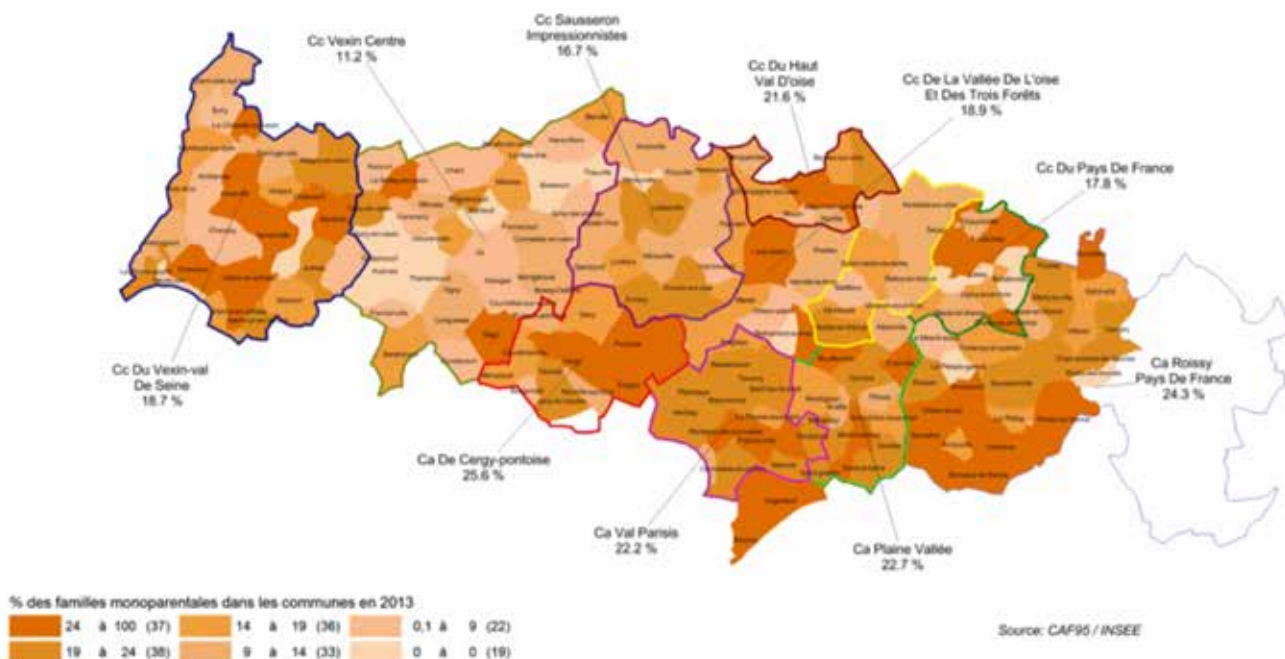
### Les familles nombreuses du Val d'Oise en 2013



## Les familles monoparentales

Le nombre de familles monoparentales a progressé de 9 % entre 2008 et 2013, la part des familles monoparentales en 2013 représente 22,88 % du total des familles du département, proportion proche de la moyenne nationale et inférieure à la moyenne francilienne.

Leur proportion est plus importante dans les agglomérations de Roissy Pays de France, Cergy-Pontoise, Argenteuil-Bezons, et Val Parisis. On constate qu'elle progresse sur tous les territoires, notamment sur certains territoires ruraux de l'Ouest du Val d'Oise.



## Les données économiques

L'activité économique du département est fortement marquée par le secteur tertiaire, à 82,2 %. Le secteur de l'industrie représente 10,4 % des activités économiques du territoire, la construction 7,2 % et le secteur agricole, seulement 0,2%.

Le taux de création d'entreprise en 2014 dans le département s'élève à 17,1 %, ce qui représente près de 10 500 nouvelles sociétés ayant lancé leur activité au cours de l'année (soit 400 de plus qu'en 2013.) En matière de défaillances d'entreprises, sur l'ensemble de l'année 2014, près de 1 050 cessations d'activité ont été actées dans le Val-d'Oise, soit une progression de 6,5 % par rapport à l'année précédente.

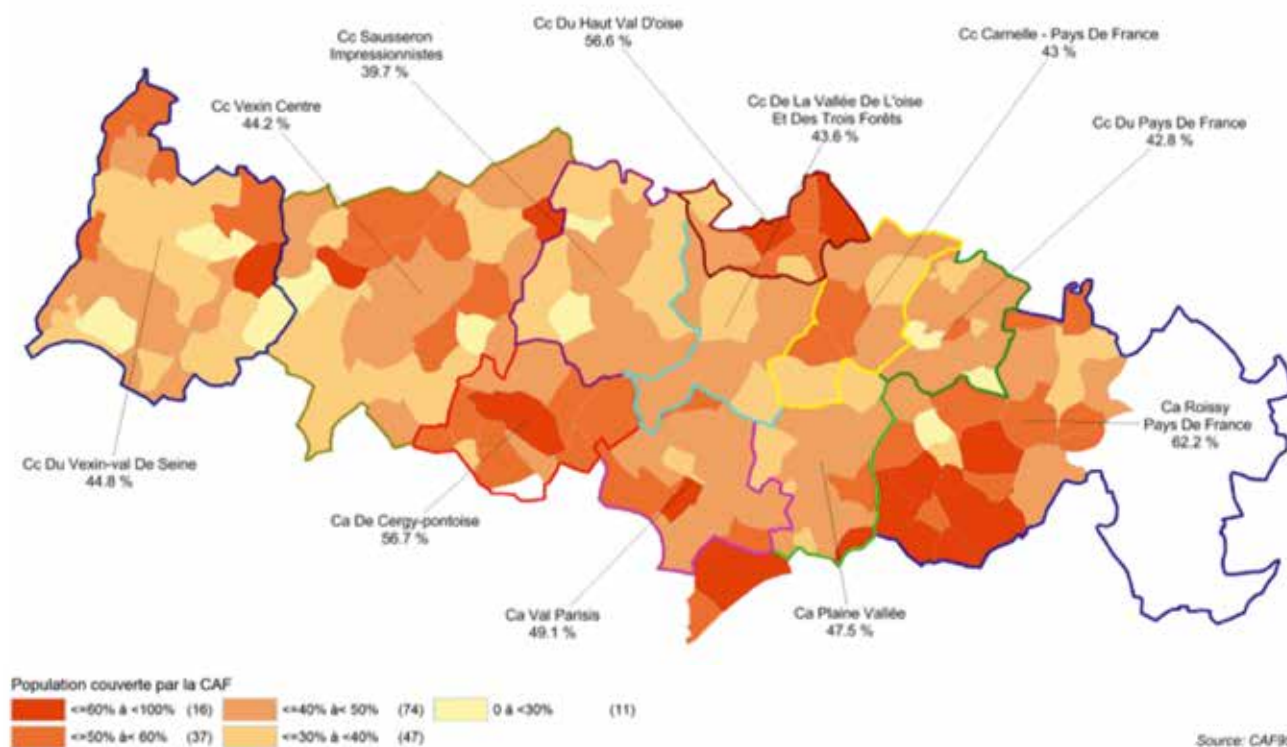
Au dernier semestre 2014, le taux de chômage du Val d'Oise atteint 10,2 %, et demeure, derrière la Seine Saint Denis, le plus élevé de la région Île-de-France.

98 110 demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) sont inscrits au 28 février 2015, soit une progression de 6,5 % en un an. 13,2 % ont moins de 25 ans et 22,3 % ont 50 ans et plus.

## Les données allocataires

En 2015, 207 576 allocataires vivent en Val d'Oise ce qui représente 638 063 personnes couvertes par des prestations versées par la Caf, soit une part de la population bénéficiaire des allocations soit 53 % de la population du département. Elle varie de 40% à 60% selon les communautés de communes.

### La population couverte par la CAF







## L'OFFRE ACTUELLE DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### 6.1 L'implantation territoriale

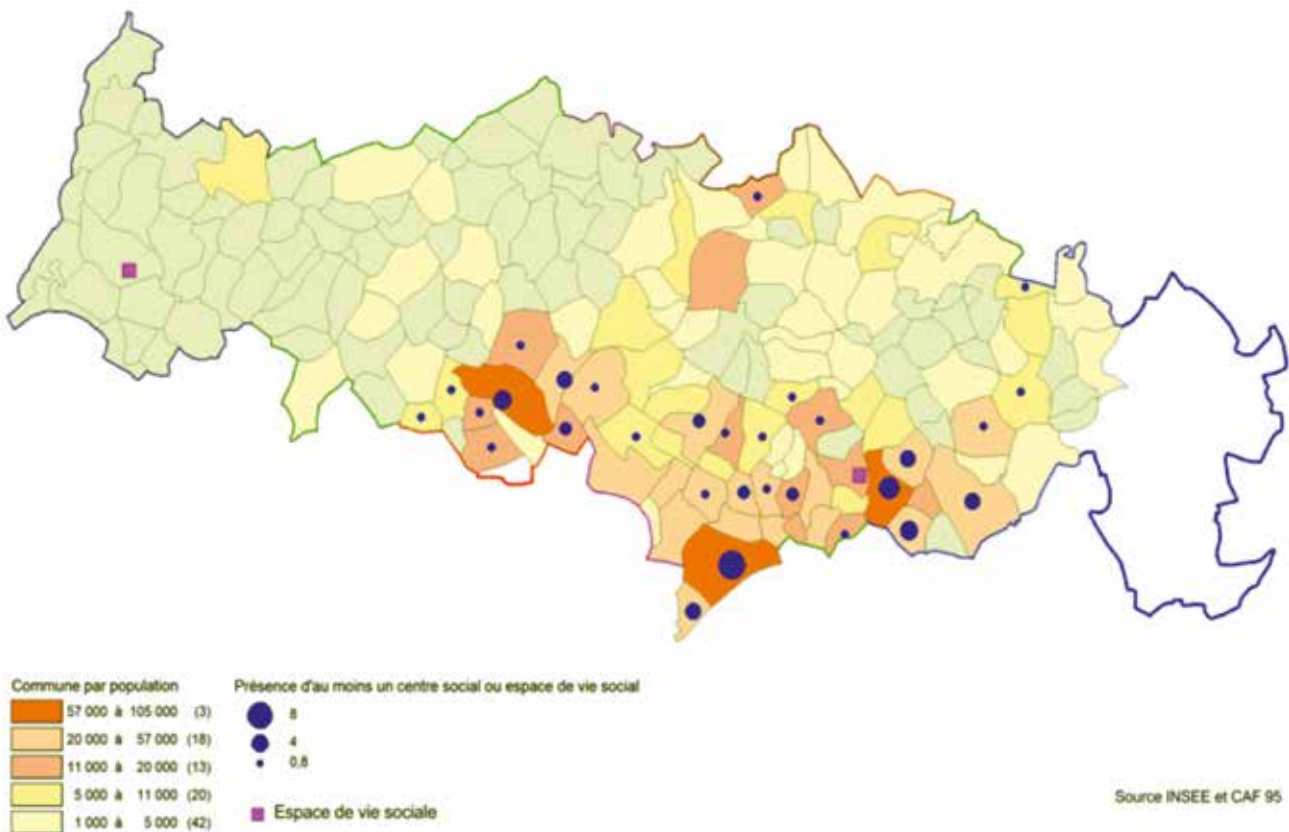
Au 31 décembre 2016, on comptabilise 60 centres sociaux dont 1 en préfiguration et 3 espaces de vie sociale agréés par la Caf (la dernière en octobre 2016 à L'Isle Adam).

Les centres sociaux sont tous implantés en territoire urbain, sur 28 communes, majoritairement dans les quartiers à forte densité d'habitants. On compte en moyenne 1 centre social par 12 000 habitants en moyenne avec des zones d'influence qui varient de 4 000 à 20 000 habitants.

Les espaces de vie sociale se trouvent eux dans des villes de moins de 20 000 habitants ou sur une zone rurale composée de plusieurs communes.

*Les données exploitées pour caractériser l'offre actuelle relative aux centres sociaux sont extraites des résultats de l'Observatoire des centres sociaux (données 2014).*

#### Implantation des Centres sociaux et espaces de vie sociale Répartition de la population



#### Un grand nombre de structures d'animation de la vie sociale dans le département mais certains territoires totalement dépourvus

En effet, l'ouest et le nord du département (zone rurale ou de communes de moins de 10 000 habitants) ne disposent pas d'équipement d'animation de la vie sociale. Ces structures ont connu une évolution constante des années 70 aux années 2000, soit environ 1 par an. Depuis les années 2000, la politique locale active sur la thématique a permis de développer les équipements d'animation de la vie sociale du département, notamment les centres sociaux passant ainsi de 48 en 2000 à 60 en 2016.

Les centres sociaux sont implantés principalement dans les zones urbaines sur la partie sud et est du département. Les 3 communes du département de plus de 50 000 habitants (Argenteuil, Cergy, Sarcelles) comptent à minima 5 structures d'animation de la vie sociale. La densité de population, tout comme le mode de vie différent entre l'urbain et le rural sont des données essentielles pour réfléchir à l'implantation des structures d'animation de la vie sociale

On compte 21 communes de plus de 6000 habitants dépourvues d'équipements d'animation de la vie sociale dont 5 identifiées comme prioritaires par l'approche au titre de la politique de la ville (Herblay, Montigny les Corneilles, Arnouville Les Gonesse, Saint Gratien et Sannois).

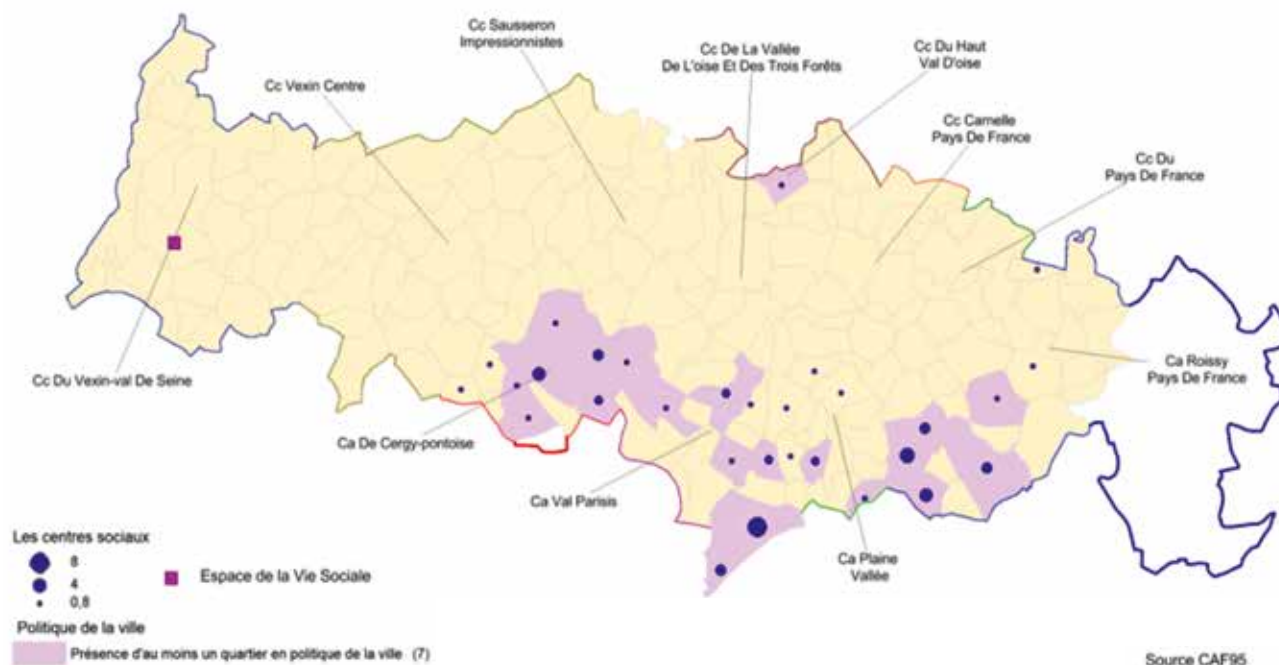
Les actions des centres réunissent en moyenne 2000 usagers réguliers, c'est le double si l'on considère les actions ponctuelles et celles portées par les partenaires hébergés au centre social

### Une implantation et des actions en cohérence avec les territoires relevant de la politique de la ville

81 % des centres sociaux sont implantés en territoire politique de la ville. Les quartiers d'intérêt national sont les plus peuplés, les plus pauvres et ceux où les dysfonctionnements urbains sont les plus importants. Les centres sociaux accompagnent les habitants qui rencontrent des problématiques liées à cet état de fait (relogement, nuisances sonores...). De ce fait, 89 % de ces centres reçoivent des financements au titre de la politique de la ville.

24% des centres sociaux définissent les répercussions liées aux programmes de rénovation urbaine comme problématique principale de leur territoire. En effet, le Val d'Oise reste un département impacté par les programmes de Rénovation Urbaine.

#### Implantation des centres sociaux et espaces de vie sociale



## 6.2 Une gestion municipale prédominante

**77%** de centres sociaux (soit 44 CS) sont en gestion municipale

**21%** des centres sociaux (soit 12 CS) sont en gestion associative

**1** centre social reste géré par la CAF

Si des garanties concernant la participation des habitants sont apportées par le gestionnaire, les gestions municipales ou intercommunales peuvent être envisagées. Cependant, le caractère incontournable de la participation a des conséquences sur les modalités de gestion des structures. La forme associative paraît la plus adaptée (cf : *Référence à la lettre circulaire relative à l'animation de la vie sociale du 20 juin 2012*). Malgré ce principe, les dernières créations de centres sociaux relèvent des volontés municipales.

## 6.3 Les actions du projet

En prise directe avec la vie quotidienne des habitants, les centres sociaux contribuent à mettre en place des dynamiques collectives et des actions répondant aux besoins des habitants et aux enjeux du territoire. Ils s'engagent dans des projets à dimension d'intérêt général pour permettre à tous d'accéder aux droits fondamentaux. La lutte contre les exclusions, l'accès aux droits et à la culture, le maintien ou le développement du lien social ainsi que la participation des habitants sont les principaux enjeux du territoire traités par les centres sociaux.

L'accompagnement des habitants au regard des évolutions du territoire, la vigilance sur les attentes des familles et des jeunes restent une constante pour les centres sociaux du Val d'Oise.

### L'accueil

- « *L'accueil, basé sur une écoute attentive, s'étend à la capacité à proposer une offre globale d'informations et d'orientation, surtout, il doit être organisé de façon à recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs.* » LC CNAF2012-01
- L'accueil des habitants, pierre angulaire du projet social, est portée collectivement par l'équipe dans **56% des centres, intégrant parfois des bénévoles**

### Les centres sociaux facilitent l'accès aux droits des habitants et à l'insertion socioprofessionnelle par différentes actions

- **7 centres sur 10** proposent une permanence administrative, juridique ou sociale, d'écrivain public, ou un accès libre et/ou accompagné à un poste informatique. **22 669 personnes** ont été reçues pour des questions d'accès aux droits, soit 462 personnes en moyenne par centre.

### Le projet familles

- La prise en compte de la dimension familiale demeure une priorité pour les centres sociaux et les espaces de vie sociale par la présence des familles. Les axes prioritaires des projets familles en cours sont de favoriser les liens inter et intra familiaux ainsi que le soutien à la fonction parentale.
- Au 31 décembre 2016, **98%** des centres sociaux (hors préfiguration) bénéficiaient d'un agrément « animation collective familles ».
- L'ensemble des centres sociaux met en place des manifestations permettant de créer du lien social et d'établir des relations entre les familles sur un territoire. La grande majorité (**73% à 88%**) des centres sociaux mènent des actions parents-enfants, proposent des actions intergénérationnelles, organisent des loisirs collectifs en famille, et des actions d'accompagnement à la scolarité. Un centre social sur deux organise des projets de départ en vacances (week-end, séjours).
- **75 % des centres sociaux perçoivent des financements au titre des dispositifs parentalité** (CLAS, LAEP, REAAP).

### Les actions pour tous les âges

#### > En direction de la jeunesse

- **8705 jeunes de 11 à 25 ans** ont participé aux actions proposées.
- **81 %** des centres proposent des actions en direction des 7/11 ans (accompagnement à la scolarité et activités d'éveil et sportives) et **79 %** des centres sociaux proposent des actions en direction des 11-13 ans. Elles correspondent à des activités sportives et culturelles, des accueils de jeunes ou des animations de rue, et à l'accompagnement de projet collectif
- **63 %** des centres sociaux proposent des actions pour les 14-17 ans. Ces actions se situent plutôt dans l'accompagnement à la participation aux événements locaux que dans les activités sportives.
- **44 %** des centres sociaux proposent des actions pour les 18-25 ans, la dimension d'accompagnement aux projets individuels ou collectifs est majoritaire, qu'elle soit centrée sur le loisir, le scolaire, la formation et l'emploi. Ces actions visent le développement de l'autonomie de ces publics et leur implication dans la vie citoyenne. Les centres sociaux, de par leur position d'animateurs du territoire prennent en compte les problématiques rencontrées par les jeunes. A cet égard, il est important de veiller à la cohérence des actions menées par les acteurs locaux spécifiques à ces tranches d'âges (Alsh, antenne jeunesse, Point information jeunesse) répondant aux diverses problématiques de ce public. Si leur rôle n'est pas obligatoirement de porter des actions jeunesse, les centres sociaux et les espaces de vie sociale peuvent contribuer à initier, développer des projets communs et concertés avec les partenaires jeunesse. De plus, la prise en charge de cette thématique doit être combinée avec l'approche intergénérationnelle indispensable dans un centre social et dans un espace de vie sociale.

#### > En direction des seniors

- **63%** des centres sociaux développent des actions liées au vieillissement, et facilitent « **le bien vieillir** ». Pour la moitié d'entre eux, il s'agit de développer les liens intergénérationnels, pour un tiers, d'éviter l'isolement social des personnes vieillissantes (dont les jeunes retraités) et pour un quart, de contribuer à la prévention santé.
- **2181 personnes de plus de 60 ans** ont bénéficié de ces actions (48 en moyenne par centre).

## Vitalité et gouvernance

La mise en place d'une démarche participative et la formalisation des modes de participation des habitants sont prises en compte par les centres sociaux et les espaces de vie sociale mais des marges de progression sont encore importantes. Quel que soit son statut, le centre social doit favoriser la participation et l'implication des habitants dans la mise en œuvre de son projet.

Cette participation se traduit par la mise en place d'instances telles qu'un conseil d'administration ou un comité d'usagers. Dans le Val d'Oise, **77% des centres sociaux ont au moins une instance associant les habitants au pilotage du projet.** Il reste une marge de progression à envisager pour que chaque centre dispose d'une instance et parmi celles existantes, que le degré de participation des habitants soit optimum. Un accompagnement peut être envisagé sur cette thématique sur la période du schéma. L'objectif étant que l'ensemble des centres sociaux disposent d'une instance participative.

**1014 habitants au total sont associés aux instances de pilotage des centres sociaux, soit une moyenne de 23 habitants par centre social concerné.** Plus de 7 nouvelles personnes en moyenne par centre social se sont impliquées dans les instances de gouvernance et de pilotage.

17 438 heures de bénévolat (administrateurs ou des personnes bénévoles impliquées dans l'instance de pilotage du centre social) ont été dénombrées, soit une moyenne de 317 heures par centre social.

**Par ailleurs, 80 % des centres sociaux s'appuient sur des bénévoles** pour animer leurs activités. On en recense près de 1 000, soit une moyenne de 16 par équipement. Le bénévolat dans les centres sociaux est attractif pour de nombreux retraités, 557 bénévoles seniors ont été recensés, soit 30 % des bénévoles.

Concernant les espaces de vie sociale, ce sont des structures associatives pour la plupart nées de la volonté et des initiatives des habitants et fonctionnant essentiellement à partir du bénévolat.

---

## 6.4 Une dynamique partenariale présente sur les territoires

---

Les associations locales sont impliquées dans les projets des centres et participent à leurs projets sociaux. Ainsi, **96% des centres sociaux accueillent des associations** au sein de leur structure. Cela représente environ 16 associations accueillies en moyenne par centre.

**60%** des centres sociaux travaillent en partenariat avec des instances de démocratie participative, pour 50% avec un conseil de quartier, plus rarement avec un conseil municipal des jeunes .

**77% des centres sociaux travaillent en partenariat avec d'autres équipements d'animation de territoire**, parmi les 23% qui ne développent pas de partenariat, 3 CS soit 5% n'ont pas d'autre équipement d'animation sur leur zone de compétence.

Les différents intervenants du travail social sont des partenaires des centres sociaux. Ainsi, que ce soit les travailleurs sociaux de la Caf, du département ou des villes, des accueils d'usagers et des projets communs sont déployés dans les structures.

Dans le cadre de la collaboration entre les centres sociaux, les équipes d'interventions sociales de la Caf, de nombreuses actions communes sont mises en place notamment sur le départ en vacances, l'accès aux droits, la parentalité et les solidarités familiales.

Un bon nombre d'actions parentalité prend appui sur un travail de collaboration avec ces structures d'animation de la vie sociale, les partenaires et les familles. Le projet familles des centres a été identifié par les partenaires du comité départemental d'accompagnement et de soutien à la parentalité comme un dispositif répondant à la charte de la parentalité retenue sur le département. Les centres sociaux animent un réseau local ou contribuent à la dynamique de coopération des acteurs.



## 6.5 Les moyens à disposition des projets sociaux

### Les équipes professionnelles

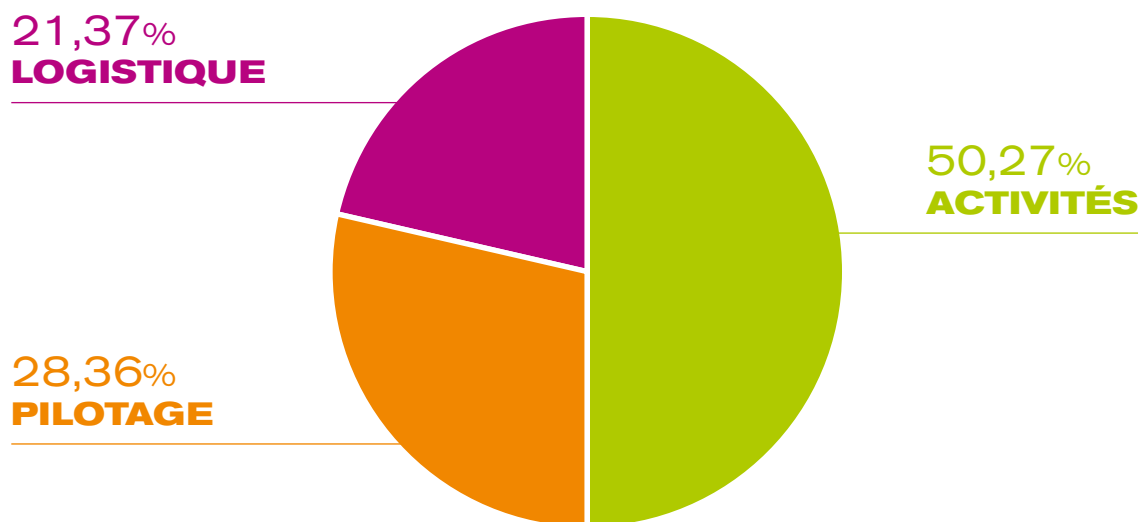
- En 2014, on compte en moyenne **19,75 salariés par centre social** (32 salariés par centre sur le plan national) représentant **10,7 équivalents temps plein (ETP)** (contre 13 au national).
- 39 % des centres sociaux ont recours à un emploi aidé, soit en moyenne 2 salariés par centre social.
- Les espaces de vie sociale comptent 2 salariés avec la plupart 1 coordonnateur permanent et des animateurs d'activité en statut d'emploi aidé.
- Des bénévoles d'activités viennent soutenir l'équipe de salariés.
- 68 % des directeurs des centres sociaux disposent du niveau de qualification exigé par la Lettre circulaire du 20 juin 2012 (niveau I\*ou II\*\*) ou d'un Defa. Au regard de la réglementation, un effort de qualification reste à faire. Ainsi, les gestionnaires des centres sociaux doivent accompagner leur directeur vers une formation qualifiante, permettant à terme de répondre aux exigences de la lettre circulaire animation de la vie sociale.
- Concernant les référents familles, le niveau de qualification requis est un diplôme de niveau III\*\*\* dans le domaine du travail social.

- Au niveau départemental, 67 % des référents familles ont un diplôme supérieur ou égal au niveau III. Si pour peu d'entre eux ce diplôme ne relève pas du travail social, cela ne semble pas être un obstacle à la mise en place d'un projet animation collective famille de qualité. En effet, la majorité dispose d'un diplôme dans le domaine de l'animation ou du développement local.
- Le référent « familles » professionnel qualifié, animateur et coordinateur des actions de soutien à la parentalité du projet famille accompagne l'initiative et la participation des familles et agit en relais avec les partenaires locaux et les réseaux de soutien à la parentalité.

### Les ressources financières

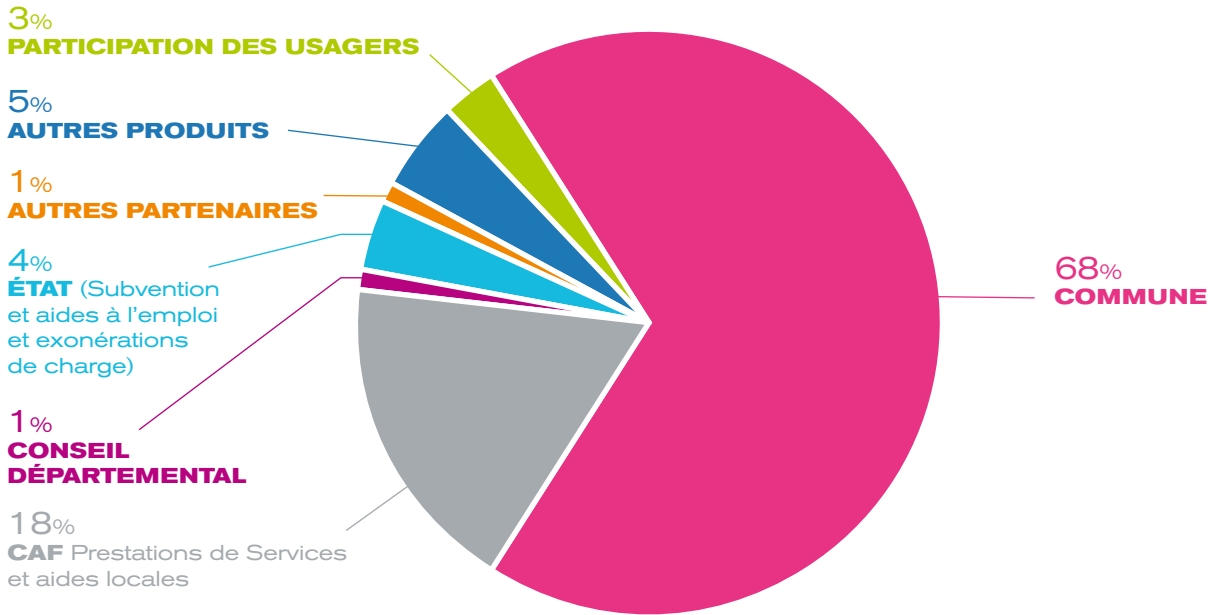
- Des budgets variables selon la taille des équipes, la masse salariale représente en moyenne 73 % des budgets des centres sociaux.
- Le budget moyen d'un centre social dans le Val d'Oise s'élève à 436 000 €. Il s'échelonne de 155 500 € à 1 308 000 €.
- On compte 25 % de centres disposant d'un budget annuel inférieur à 323 000 €, 25 % s'établissent entre 323 000 € à 436 000 €. De même façon, 25 % des budgets des centres sociaux se situent entre 436 000 € et 573 000 € et 25 % de budgets supérieurs au dernier montant.

### Répartition des charges



Les charges d'activités sont les plus importantes.

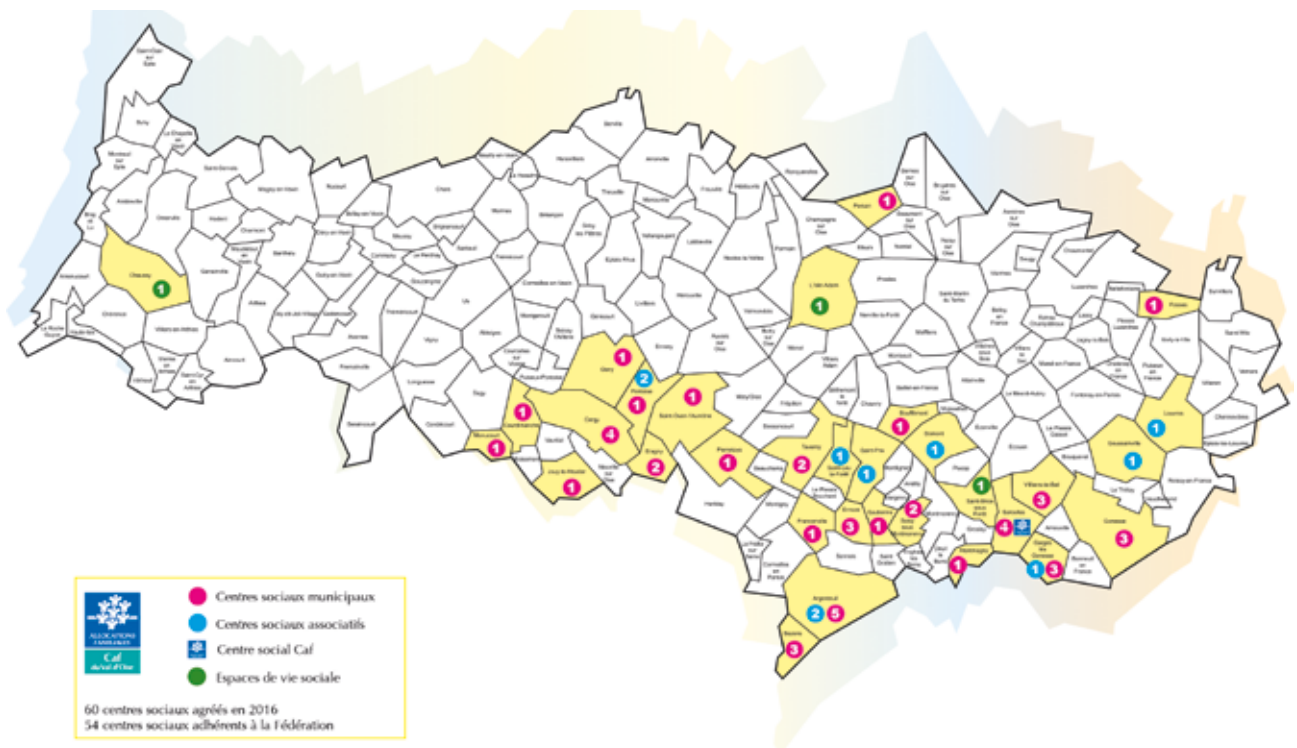
..... Répartition des financements .....



Avec plus de 85 % des financements apportés, la Caf et les collectivités locales sont les premiers partenaires financiers des centres sociaux. Dans un contexte de mutation des territoires et de reconfiguration des politiques publiques, les centres sociaux et leur fédération cherchent à élargir leurs sources de financement et à attirer la confiance de nouveaux acteurs, plus particulièrement avec les représentants des institutions agissant sur les territoires ruraux (MSA) et sur les publics cibles comme les seniors (CNAV).

Les autres partenaires financent les actions des centres à hauteur de 1 et 5 %. En effet, en dehors des collectivités locales et de la Caf qui subventionnent le fonctionnement global de la structure sur son projet, la majorité des financeurs subventionne les centres via les actions mises en place, en réponse à des appels à projet.

..... Répartition des structures animation de la vie sociale du département .....





### 7.1 La fédération départementale des centres sociaux et socioculturels du Val d'Oise

La Fédération départementale des centres sociaux existe depuis 1992 : aux côtés de la Caf, elle a participé au développement du réseau départemental, 91 % des centres sociaux (soit 52 CS) sont adhérents.

Elle est membre du réseau national des centres sociaux qui compte près de 1200 adhérents en France, et permet l'échange, la mutualisation et la construction de positions communes de ces structures de proximité, ouvertes à toutes et tous.

L'ensemble des actions menées par la Fédération a pour fondement la participation active d'un nombre toujours plus grand de centres, au même titre qu'un centre social a notamment pour mission essentielle de favoriser l'implication des habitants et l'exercice de la citoyenneté. La fédération est un véritable réseau, lieu d'échanges, de mutualisation inter-centres. La base de son existence est d'abord et avant tout la vitalité vécue des centres eux-mêmes. En se regroupant volontairement en Fédération, les centres sociaux se donnent les atouts d'un réseau qui les conforte dans l'élaboration de ce projet.

En 2001, les centres sociaux fédérés ont adopté une charte fédérale départementale, qui précise en quatre points, une volonté, une réalité et un engagement ouvert sur la construction d'un avenir commun.

La Fédération est au service de chaque centre, comme le centre est au service des habitants. Elle n'est pas une structure hiérarchique, verticale. Elle est un réseau qui donne aux centres sociaux les moyens d'échanger sur leurs pratiques, de mieux former les acteurs, de trouver un appui dans les moments difficiles.

Un réseau qui leur ouvre un partenariat plus large et une capacité de parole, face aux responsables politiques et sociaux. Un réseau qui permet une participation au débat public et la mise en valeur du sens de leur action.

#### **Les grandes fonctions d'une fédération locale, posées dans le cadre de ce réseau national, sont les suivantes :**

##### **1] La fonction ressources**

Les centres sociaux voient la Fédération comme un lieu ressources permettant d'avoir des échanges, des conseils, sinon des réponses aux interrogations posées. Des réponses sont apportées par l'équipe fédérale ainsi qu'une orientation vers d'autres personnes ou lieux ressources, notamment les autres centres. Chaque centre peut, individuellement, utiliser au mieux les services de la Fédération, en s'enrichissant des expériences de tous.

##### **2] Fonction « Faire-Réseau »**

Depuis sa création, la Fédération a eu pour objectif de constituer un véritable réseau, un maillage entre tous les centres du département. Un réseau non pyramidal mais transversal, alimenté par tous quelles que soient la nature juridique et l'histoire de chaque équipement d'une part. La diversité des lieux d'échanges et de rencontres permet à la fois de mettre en réseau le plus grand nombre, mais aussi de constituer d'autres niveaux de réseaux par affinité d'action.

##### **3] Fonction « qualification »**

Au-delà de l'acquisition de savoir-faire, des savoirs être, la formation commune aux centres est un moyen de se repérer dans un réseau, d'échanger des pratiques, de confronter des réflexions à partir d'un outil commun, le centre Social. Elle permet aussi à chaque participant de constituer son propre réseau en gardant contact avec les autres participants une fois celle-ci terminée.

Les formations départementales s'inscrivent en complémentarité des autres dispositifs existants ou répondent à des besoins de formation spécifiques aux centres sociaux. La mise en place de formation sur site local répond à la volonté de soutenir chaque centre social dans une démarche « qualité » notamment au moment d'établir son projet social pour 3 ou 4 ans. Cette démarche de méthodologie de projet participative et interactive intègre à la fois diagnostic, orientations, projets d'actions et évaluation partagés.

##### **4] Fonction « Promotion »**

Afin de faire connaître et reconnaître leur démarche de projet global, la Fédération développe des outils d'informations (bulletins, annuaire, plaquette, site Internet, exposition, film...); elle participe activement aux instances départementales inter-partenaires, et contribue à la réussite d'actions départementales multi partenariales.

---

## 7.2 La fédération départementale des MJC et associations d'Éducation Populaire

---

Les MJC sont des associations "Loi 1901", créées par des citoyens, ayant un projet d'éducation populaire et possédant l'agrément ministériel "Jeunesse et Education Populaire". Elles animent le territoire dans lequel elles se trouvent en respectant un projet associatif, défini par ses acteurs. Lieux de rencontres entre personnes de tout horizon, de tous âges, sans discrimination, elles contribuent à l'équilibre social des individus et à la formation de générations de citoyens.

Les MJC s'appuient sur le projet politique d'Education Populaire à savoir :

- permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture
- garantir les principes de la laïcité, de tolérance et de pluralisme des idées
- mettre en place des activités sociales, culturelles, récréatives répondant à des besoins réels
- créer du lien en donnant à chacun la possibilité de s'exprimer par la parole et par l'action
- mettre en débat les questions de société (emploi, cultures, solidarité, environnement, addictions etc...)
- rechercher et favoriser l'expérimentation dans tous les domaines

Mais surtout :

- être un carrefour, un lieu de rencontres, une école de la vie démocratique
- donner à chacun la possibilité de découvrir et de mettre en œuvre ses aptitudes
- favoriser la participation, le désir de prendre des responsabilités, la formation citoyenne

Une MJC et les associations d'Education Populaire contribuent à une politique d'animation concertée et fondée sur la solidarité, la convivialité et la mise en place d'échanges pour une meilleure connaissance des hommes entre eux et de leur culture. De nombreuses MJC font appel à des professionnels de l'Education Populaire pour les accompagner dans leur projet associatif. La plupart des municipalités, et autres partenaires institutionnels, soutiennent leur action (mise à disposition de locaux, financements...).

Créée en janvier 1968, membre d'un réseau national et régional, la FDMJC 95 (agrée "Jeunesse et Education Populaire"), est un outil dont se sont dotées les MJC pour :

- Impulser et coordonner la réflexion des associations adhérentes, afin qu'elles participent toutes à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la FDMJC 95.
- Être le support d'actions concertées sur le plan de l'animation s'adressant à la population concourant au développement socioculturel dans le département du Val d'Oise.
- Encourager la formation des bénévoles, via des échanges d'expériences, de savoir-faire et de réflexion sur différents thèmes.
- Faciliter et développer la liaison entre les associations, leur collaboration et leur solidarité dans tous les domaines de leurs activités et responsabilités : administration, gestion, action éducative, sociale et culturelle. Les représenter en étant l'interlocuteur des partenaires institutionnels (Conseil Général, Direction Départementale de la Cohésion Sociale...)

La fédération départementale rassemble 28 MJC et associations d'Education Populaire, implantées sur le département, il s'agit de plus de 19 000 adhérents de tous âges, de toutes origines (sociales, culturelles, géographiques), soient plus de 50 000 usagers valdoisiens (qui fréquentent les associations à l'occasion de diverses manifestations : expositions, débats, concerts, moments conviviaux...)

### 1] Les champs d'intervention

- La jeunesse, l'intergénérationnel
- La mixité
- L'action culturelle
- L'action éducative
- L'action sociale

### 2] Les valeurs

Derrière ses pratiques, la Fédération Départementale et les MJC qui la composent ont le souci de transmettre des valeurs : principes de laïcité, pluralisme des idées, pratiques citoyennes... Et par là même de faciliter parmi la population :

- la prise de responsabilités
- l'autonomie et l'épanouissement des personnes
- l'accès par la pratique à la culture et aux loisirs
- l'acquisition de savoirs.

Ces valeurs contribuent à la création et au maintien des liens sociaux dans l'espace public, le département, la ville, le quartier. Ils encouragent l'initiative et offrent l'opportunité à chacun de construire une société plus solidaire. En partenariat avec les collectivités territoriales et pouvoirs publics, la FDMJC 95 et les MJC participent ainsi au développement local en œuvrant pour l'intérêt général et en agissant comme des lieux d'expérimentation culturelle et de médiation sociale.

---

## 7.3 La fédération départementale des Foyers ruraux

---

Le Val d'Oise compte une cinquantaine de Foyers ruraux sur tout son territoire et regroupe environ 6 000 adhérents de tous âges.

« Un foyer rural, c'est une association sans but lucratif au sein de laquelle des bénévoles se regroupent pour concentrer compétences et énergies au sein d'une même structure. C'est à la fois un espace de convivialité, de culture, de développement personnel et de participation à la vie commune. Les Foyers Ruraux, des lieux de rencontre, d'expression et d'échange ».

De toutes origines sociales, professionnelles, de divers horizons géographiques, des personnes ont fait le choix de mettre en commun leurs idées, leurs temps et leur énergie en rejoignant des associations d'animation rurale.

### Les Foyers Ruraux, des villages qui bougent

Certains agissent sur le territoire communal, d'autres développent leurs actions à l'échelle de micro-territoires telles les communautés de communes. Ces associations portent souvent plusieurs activités, du sport à la culture ou à l'environnement mais la plupart d'entre elles ont la vocation essentielle d'animer le village, de créer du lien entre les habitants pour maintenir des dynamiques locales.

Les Foyers Ruraux imaginent, initient et portent de nombreux projets d'animation locale avec et pour les populations.

- De la volonté d'organiser des loisirs éducatifs pour les jeunes ruraux à l'implication dans les dynamiques territoriales en direction de l'enfance et de la jeunesse
- De la fête locale à l'événement culturel inter associatif,
- Des randonnées thématiques à la valorisation du patrimoine,
- De la formation des bénévoles à la réflexion partagée,
- De la rencontre sportive au développement des activités de pleine nature.

En adhérant à un foyer rural, chacun participe à un grand mouvement national engagé dans le développement des territoires ruraux depuis 1946. Ce réseau permet aux habitants de participer à des activités culturelles, sportives, de loisirs, scientifiques à proximité de chez eux pour maintenir des villages vivants.

Adhérer, cela n'est pas s'abonner mais participer. soit pour proposer et animer une action, ou simplement en venant donner un petit coup de main. Chaque adhérent a également droit à la parole quant à l'organisation de l'association et est invité à devenir responsable d'activité, s'exprimer lors de l'Assemblée Générale et/ ou devenir administrateur.

Le foyer rural est accompagné dans sa vie associative par la Fédération Départementale.

Celle-ci apporte des solutions de formation et d'information, ainsi qu'un soutien professionnel aux bénévoles. Du centre de documentation numérique à l'Auberge des bénévoles, de sa permanence téléphonique aux rencontres dans les associations, la tête de réseau départementale mutualise et diffuse les bonnes pratiques. Elle est aussi le porte parole des associations auprès des institutions en participant aux travaux du Conseil départemental, des Parcs Naturels Régionaux ou de la CAF.

L'Union Régionale mutualise les actions de ses fédérations départementales, elle les représente auprès des assemblées de la région et recherche des financements permettant la conduite des actions territoriales.

La Confédération Nationale soutient et accompagne les Fédérations départementales et unions régionales. Elle est titulaire d'agrément qui se déploie directement sur les territoires.

**3<sup>ème</sup>**  
**PARTIE**

**REGARDS CROISÉS  
SUR LES CONSTATS  
ET HYPOTHÈSES  
D'AMÉLIORATION**

Production des acteurs dans les différents ateliers  
en complément des entretiens conduits par l'ODAS



## CONSTATS ODAS

Dans leur ensemble, les acteurs rencontrés disposent d'une vision claire de la finalité des centres sociaux et de leur rôle de promotion du lien social et du vivre-ensemble. Toutefois, un des concepts clés de l'animation de la vie sociale, la participation des habitants, n'émerge pas spontanément dans le discours des acteurs et ne semble pas toujours considéré comme central, en particulier par les élus locaux (voir infra). Par ailleurs, la dénomination « animation de la vie sociale » apparaît comme une terminologie propre à la CAF et ses professionnels, peu appropriée par ses partenaires qui peinent à en définir les contours et les contenus. Ainsi, le socle commun autour de l'animation de la vie sociale reste à construire.

## CONSTATS COMPLÉMENTAIRES DES ATELIERS

- Déficit de communication sur les finalités et les valeurs des centres sociaux par les équipes tant auprès des partenaires locaux, des élus gestionnaires et des habitants.
- Le concept d'animation globale est difficile à décliner pour la compréhension de tous. Comment est-il perçu par les habitants ?
- Appellation Centre social est trop connotée « social » - stigmatisation des publics.
- L'animation de la vie sociale : une nouvelle appellation institutionnelle à partager en reprenant le concept par : lieux ressources pour les habitants, de proximité, de vivre ensemble, de renforcement des solidarités...
- Méconnaissance sur la définition et des nouvelles modalités d'agrément des espaces de vie sociale (partenaires, professionnels CAF)
- L'espace de vie sociale, ouvert à la gestion municipale apparaît comme un nouveau levier pour le développement de l'offre sur le département (+ souple, - d'exigences, + ouvert à la participation) ; il permet de mettre en synergie sur un fil conducteur ce qui existe déjà.

## PERSPECTIVES PISTES D'ACTIONS

### PROMOTION

- Améliorer la communication sur la thématique AVS : portage institutionnel, fédéral par les professionnels et les élus
- Présenter globalement le centre social pas seulement par les portes d'entrées du public
- Renforcer la communication sur le sens et les valeurs quand on travaille sur les actions avec les partenaires
- Porter à la connaissance des opérateurs le dispositif « espace de vie sociale » (critères et modalités d'agrément)
- Mettre en œuvre une campagne de promotion médiatique de l'AVS sur le département en adaptant la stratégie de communication (fond et forme) selon la cible choisie (Elus, partenaires, grand public ou bénévoles...)
- Démontrer que l'AVS se distingue de l'action sociale en réaffirmant les valeurs, en valorisant les expériences.
- Simplifier le vocabulaire et les supports de communication selon la cible (accessible et concret).
- Apporter de la compréhension aux différents partenaires sur la définition de l'AVS, notion bien appréciée des participants mais qui demande une déclinaison (synonymes) et des précisions sur les modalités d'intervention.
- Animer un groupe de travail pour définition commune des valeurs, du sens, des principes en regardant ce qui est commun aux CS, EVS et autres structures d'Education populaire afin de faire évoluer certaines vers un agrément AVS.
- Organiser régulièrement une journée ou forum de l'AVS avec les partenaires départementaux et les structures agréées en valorisant les expériences et en apportant des témoignages.
- Mettre en lumière les initiatives et les compétences des habitants dans les sites municipaux, des partenaires ou dans le cadre d'un festival départemental (Festival Transit, interculturel)....

### ÉVALUATION DE L'AVS

- Voir ce que produisent les centres sociaux plutôt que mesurer l'impact de l'autonomisation des personnes
- S'appuyer sur les résultats de Senacs pour diffuser ce qui est remarquable (fiches action)
- Déterminer les indicateurs quantitatifs et qualitatifs répondant aux attentes des différents financeurs pour une approche d'évaluation globale.
- Exploiter les bilans et analyser les difficultés rencontrées pour faire levier sur les points communs.
- Travailler sur les échanges de pratiques pour explorer les conditions favorables à la réussite et à l'obtention de résultats.
- Difficultés à évaluer l'impact sur les publics visés car la notion de temps est incontournable pour mesurer les résultats positifs pour les personnes.

### CONSTATS ODAS

#### COORDINATION ET COOPÉRATION ENTRE ACTEURS : DES INITIATIVES À CONFORTER

##### UNE VOLONTÉ DE RAPPROCHEMENT DE CERTAINS PARTENAIRES DÉPARTEMENTAUX ; LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN RETRAIT

Au niveau départemental, le développement de relations plus stratégiques entre acteurs pourrait être approfondi. Les acteurs disent disposer de peu de lieux de rencontre et les logiques institutionnelles restent la norme. Cependant, les institutions, en premier lieu desquelles la CNAV Ile-de-France, sont partisans d'un rapprochement, à la fois dans le cadre de l'animation de la vie sociale mais également à titre plus général autour de démarches de diagnostics et d'observations partagés. A ce titre, si le partenariat avec la CNAV a pu tarder à se mettre en place, celle-ci identifie aujourd'hui des pistes de coopération : « Pour la CAF, on s'est posé la question de comment travailler ensemble. Aujourd'hui, il y a le projet « Centres Sociaux » où l'on se dit qu'il y a une coordination de nos directives. Nous sommes deux financeurs avec une vision partagée. On voit ce qui peut se faire sur ce champ. » Par ailleurs, les deux caisses collaborent afin de relayer des informations auprès des bénéficiaires. Le manque d'interconnaissance entre partenaires est ainsi identifié par la CNAV comme un vrai frein à l'action de la caisse, en particulier autour de la prévention primaire. Aussi la CNAV souhaite pallier cet écueil par la mise en place de formations conjointes des personnels des différentes institutions : « On s'est rendu compte que nos partenaires locaux ne connaissent rien à notre politique. Dans la convention passée avec la Fédération des centres sociaux de Seine-Saint-Denis, on s'est mis un point « formation conjointe des personnels ». Il faut une volonté politique pour que ça se fasse. » Concernant le Conseil départemental, ni les élus, ni les DGA n'ont pu être rencontrés dans le cadre de l'étude. Il apparaît cependant que, dans un contexte financier contraint, le Département se soit recentré sur des préoccupations de gestion, laissant peu de place au partenariat dans le cadre de l'animation de la vie sociale.

##### DES INITIATIVES DE COOPÉRATION ENTRE ACTEURS SUR LES TERRITOIRES QUI SE HEURTENT À UN MANQUE D'IMPULSION AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

Les structures d'animation de la vie sociale des deux territoires font preuve de dynamisme tant dans la réalisation de projets que dans le développement de la coopération. Dans le Val Parisien, le volontarisme des structures pour développer la mise en réseau des partenaires est notable. Le centre social associatif implanté à Saint Leu a ainsi mis en place un réseau de partenaires visant à présenter leur projet social, réaliser une veille sociale partagée et organiser la coopération entre structures. Cependant, ces initiatives, plus ou moins formalisées selon les territoires, achoppent, malgré tout l'intérêt qu'elles présentent, sur un manque d'implication et de portage institutionnel qui les fragilisent et nuisent à leur pérennité.

De la même manière, les relations entre les agents des communes et les conseillers de la CAF semblent relever de relations interpersonnelles et leur pérennité est soumise au volontarisme des individus, sans garantie de continuité en cas de changement de poste.

##### UNE COLLABORATION PEU DÉVELOPPÉE AVEC LES SERVICES DU DÉPARTEMENT

Les services du Département du Val d'Oise apparaissent peu intégrés au sein des dynamiques partenariales locales. Les liens entre les services du Département et les centres sociaux peuvent ainsi varier au cas par cas. A Saint Leu, le Service Social Départemental et la Protection Maternelle et Infantile participent au réseau d'acteurs impulsé par le centre social, mais cette collaboration semble ponctuelle. Ainsi, le plus souvent, le service social du Département n'organise pas de permanence dans les centres sociaux qui constituent pourtant de bons relais d'information de par leur proximité et par leur ouverture vers un public large.

Les échanges entre les travailleurs sociaux du Département et les travailleurs sociaux de la CAF semblent là aussi relever de relations interpersonnelles ponctuelles plutôt que de pratiques formalisées : « Les relations avec le service social départemental sont très personnalisées et dépendent de la personnalité du responsable territorial. Si le feeling passe on va pouvoir construire quelque chose. Mais ça n'existe que sur une commune. Sinon, on a l'effet inverse : le service social CAF fait du luxe et le service social du Département considère qu'il fait le vrai travail social. »



---

## CONSTATS COMPLÉMENTAIRES DES ATELIERS

---

- Nécessité de rapprochement des logiques institutionnelles notamment autour de l'AVS, et à titre plus large autour des démarches de diagnostics et d'observation partagée et de suivi des projets sociaux. Un exemple de coopération réussie : le Schéma de services aux familles
- Nouvelle manière d'envisager la coopération interinstitutionnelle au-delà de la signature de conventions entre la CNAV, La MSA, la FDCSX et les centres sociaux.
- La CRAMIF identifie les centres sociaux comme des espaces de proximité pour les habitants, elle sollicite les centres sociaux pour organiser des rencontres collectives dans le cadre de ses offres de service.
- Vigilance à ce jour : pas d'implication de la DDCS dans la démarche du schéma. Présence locale variable des délégués politique de la ville dans les instances locales de renouvellement des projets d'animation de la vie sociale.
- Le Conseil départemental représenté sur le plan départemental par le Service Social Départemental uniquement alors qu'il existe d'autres interlocuteurs qui pourraient apporter leur contribution à la réflexion.
- Le Service Social Départemental s'inscrit dans le développement social local depuis 3 ans. Le partenariat ponctuel dans le cadre de l'animation de la vie sociale avec les travailleurs sociaux du CD est variable selon les territoires. Il est identifié dans le cadre de la démarche mobilisant les acteurs à l'élaboration du projet social (responsable d'unité territoriale) et sur certaines actions en direction des publics (accès aux droits, parentalité...). Il dépend souvent de l'initiative du centre social.
- La proximité du SSD dans la même implantation facilite le travail de coopération, la confiance et la fluidité des relations.

---

## PERSPECTIVES PISTES D'ACTIONS

---

- Accentuer la fréquence et la régularité des échanges du centre social en dehors de la phase de renouvellement.
- Développer la concertation entre les partenaires institutionnels au moment du renouvellement du projet social.
- S'assurer de l'engagement des institutions dans le schéma départemental à décliner en terme de modalités lors de l'instance locale de concertation.
- Développer les instances de concertation au-delà de la présence des financeurs.
- Mutualiser les éléments de diagnostic dans une logique de territoire et de veille sociale au niveau local.
- Encourager le développement des réseaux locaux : se rencontrer, se connaître mutuellement.
- Développer la coopération transversale par l'organisation de temps de concertation au moment de l'évaluation des projets sociaux (1 par an si possible).
- Organiser une coordination des acteurs institutionnels et représentants des fédérations sur le plan départemental pour suivre la mise en place et l'avancée des axes du schéma.
- Dégager des thématiques relevant des enjeux locaux pour faire levier et développer les coopérations opérationnelles.
- Valoriser les bonnes pratiques dans le réseau départemental.

---

**CONSTATS ODAS**


---

**UNE IMPLICATION DISTANTE DES ÉLUS LOCAUX ET UNE POLITIQUE JEUNESSE À CONSTRUIRE AVEC LES JEUNES**

Les élus rencontrés partagent une vision globalement positive de l'action des centres sociaux de leurs territoires. Dans la Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes, l'initiative de création d'un centre social par la Fraternité Saint Jean est soutenue par les élus locaux qui y voient l'opportunité de renforcer l'offre en faveur de la jeunesse. Cependant, ils regardent avec distance le projet de l'association.

En effet, les élus des deux territoires de l'étude admettent les carences concernant leur action en direction des jeunes. Dans la Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes, la politique jeunesse des communes semble confrontée à des écueils qui touchent classiquement les communes et territoires ruraux : problème de mobilité, manque d'attractivité du territoire pour les adolescents et les adultes, ... Si la petite enfance et l'enfance sont des tranches d'âge qui semblent bien appréhendées, les problématiques et besoins des jeunes entre 14 et 18 ans sont méconnus et les élus admettent proposer peu d'actions : « *La petite enfance, c'est très bien identifié. L'enfance scolarisée, c'est clair. Au-delà, c'est compliqué de proposer des actions. Le seul regard que l'on en a c'est la jeunesse qui déraile. Mais la jeunesse qui va bien, on répond mal à leurs besoins.* » Seule l'Association des Œuvres de Jeunesse de la commune d'Ennery propose des activités à destination des adolescents jusqu'à 17 ans. Cependant, la jeunesse, au-delà de cet âge limite, n'est pas prise en compte par les élus ;

Dans le Val Parisien, l'offre à l'attention des publics jeunes ne semble pas d'avantage développée, dans un contexte où les représentations des élus à l'égard de la jeunesse sont plutôt négatives et réductrices : « *(Que font les jeunes dans vos communes ?) Ils vont taguer dans la rue.* » ; « *Ce qui amène la cohésion sociale c'est quand ce ne sont pas les jeunes qui occupent l'espace public, c'est quand ce sont les familles. La famille au sens large : avec les grands-parents, les enfants et les jeunes.* » Ainsi, l'action publique communale à destination de la jeunesse peine à mobiliser : « *On a du mal à les faire venir. Ce n'est pas une population captive. Tous les lieux jeunesse ont du mal à vivre. Il y a trois jeunes qui se promènent, et encore, c'est parce qu'il y a un ordinateur.* » Ce constat est à mettre en regard de l'offre proposée par certaines communes, qui apparaît inadaptée aux besoins et attentes de ce public : « *Le bureau jeunesse avait associé les travailleurs sociaux du CCAS pour faire une information sur la gestion du budget. Ça a fait un flop car on a calqué le souhait d'un adulte. Les projets doivent partir du bas. Ce projet, je ne suis pas sûre qu'il ait été travaillé avec les jeunes.* » Ainsi, en l'absence de diagnostic associant les jeunes, les communes ne parviennent pas à développer une politique Jeunesse pertinente et efficace.

**LA PARTICIPATION DES HABITANTS, PIERRE D'ACHOPPEMENT DE L'ACTION DES CENTRES SOCIAUX**

La participation des usagers aux instances de décision des centres sociaux apparaît comme la pierre d'achoppement de l'action des centres sociaux. Les professionnels des structures, en particulier les centres gérés par des municipalités, admettent ainsi leur difficulté à mobiliser des personnes sur le long terme : « *Je mets un bémol car au niveau des usagers, on a un aller-retour. Mais les impliquer dans un comité de maison, ce n'est pas possible.* » Différentes raisons sont évoquées pour expliquer la difficulté à mobiliser dont la plupart ont trait aux modes d'organisation de la participation des usagers, qui seraient trop complexes ou trop formelles : « *mille-feuille* » d'instances consultatives qui serait source de confusion, formalisme des instances, manque de formation des personnes participantes... En revanche, d'autres explications sont formulées sous forme de critiques des usagers eux-mêmes : « *Les freins, c'est que les personnes sont individualistes. S'ils sont intéressés par une thématique, ils vont être là. Mais si on les fait réfléchir à une action globale, ils avouent ne pas s'y retrouver. Du coup, ils ne viennent pas. Alors que thématique par thématique, on arrive à avancer.* » Les professionnels peinent ainsi à identifier les sources du problème et semblent manquer d'outils et de méthodologies pour y faire face.

Les difficultés des structures doivent être mises en regard du discours des élus sur le sujet. Entre l'absence de réflexion (« *On n'y a pas réfléchi plus que ça.* ») au discours négatif (« *C'est l'état d'esprit. Je crois beaucoup aux choses, aux institutions lourdes, en place. Qu'on s'écoute les uns les autres, c'est indispensable. Que l'on fasse des simulacres de démocratie, ce n'est pas la peine* »), les élus ne semblent pas donner la priorité à ce sujet, pourtant au cœur de l'action des centres.

---

---

## CONSTATS COMPLÉMENTAIRES DES ATELIERS

---

### JEUNESSE

- Constats partagés par d'autres élus rencontrés par les équipes CAF : observations sur le manque d'attractivité de leur offre au regard de la présence réelle des jeunes.
- Observations variables selon l'âge des jeunes ciblé (collégiens, lycéens, sans emploi...).
- Organisation variée selon les communes : Centre social, unique opérateur sur le territoire ou centre social en présence d'autres structures jeunesse.
- Les centres sociaux ne sont pas les seuls acteurs de la jeunesse, quelle est l'articulation mise en place avec les autres structures jeunesse ? Quelle légitimité a le centre social pour la coordination jeunesse ?
- Place de la jeunesse dans les axes prioritaires des projets sociaux (18 % en Val d'Oise).
- Manque d'une véritable politique jeunesse portée par les élus : Thématique jeunesse retenue selon plusieurs portes d'entrées :
  - Loisirs, occupationnel.
  - Insertion, formation...
  - Prévention, sécurité
- Quelle place la Caf peut prendre aux côtés des acteurs départementaux inscrits de longue date dans la thématique jeunesse (CD, villes...)?

### PARTICIPATION

- Principe de la participation, bien reconnu de tous mais nécessité de définir la notion de participation : nature, limites, dans quel parcours ? jusqu'où ? différentes instances dans le centre, de quartier, conseil citoyen....
- Garantie politique, conditions à mettre en place.
- Comment l'apprécier dans le cadre des critères de l'agrément ? pour la CAF
- Comment le mettre en valeur pour les structures ?
- Les territoires en majorité en politique de la ville rassemblant des habitants des publics fragilisés, en perte d'autonomie sociale, financière, se sentant « déclassés » ont du mal à mobiliser sur des sujets collectifs.
- La question de la temporalité sur la prise de responsabilité des habitants (processus long ou très ponctuel).

---

## PERSPECTIVES PISTES D' ACTIONS

---

### PARTICIPATION

- Mener une réflexion avec les élus sur les conditions de la participation
- Définir collectivement la notion de participation : organiser des moments d'échanges Caf et partenaires sur cette question.
- Permettre la reconnaissance des différentes typologies de participation comme déclinées dans la circulaire AVS de mars 2016 sans jugement de valeur quant au niveau de mise en œuvre
- Valoriser la participation comme principe spécifique de l'AVS aux yeux des élus, des collectivités.
- Faciliter la définition et la déclinaison de la place d'instances de participation : quelle cohérence, risque d'épuisement des habitants, quel lien développer avec les acteurs politique de la ville sur la question des « conseils citoyens » ? Millefeuille de dispositifs, attention aux risques d'instrumentalisation de l'expression des habitants.
- Comment travailler la place des habitants dans les structures municipales ?
- Place donnée / place prise, faciliter la prise de paroles, la réponse en actes, budget participatif.

### JEUNESSE

- Offre intégrée dans le projet social global avec une porte d'entrée liée aux réalités du territoire et à l'existence de services spécifiques.
- La place des jeunes dans l'espace public, en dehors des centres sociaux ?
- Le lien entre les générations, la place des parents dans la prise d'autonomie des jeunes.
- Favoriser la présence d'un référent jeunesse bien identifié dans les structures permet d'avoir une approche globale et de répondre aux besoins des jeunes et d'établir le lien avec les familles. Il soutient la démarche d'implication des jeunes.
- Fonction à explorer avec la mise en place de nouvelles priorités CAF. Quel financement ?
- La notion de temporalité est importante pour une plus grande réactivité entre l'expression des besoins et leur mobilisation dans les actions.
- Tension entre les services jeunesse et les autres interlocuteurs ; constat pondéré quand les services jeunesse sont intégrés dans la dynamique des centres sociaux.
- Clarifier la politique jeunesse avec les partenaires car les réponses sont souvent segmentées par rapport à l'âge des jeunes ou au thème d'intervention. Cela dépasse le cadre propre de l'AVS.
- Variété de la politique jeunesse par commune et des modalités d'organisation.
- Peu d'attractivité des réponses car les actions se mettent en place par injonction et non en concertation avec les jeunes et les acteurs locaux.
- Prendre en compte la réalité des jeunes dans leur environnement, leur contexte familial, leur particularité. Cela suppose une concertation et une coopération entre les acteurs locaux.

## CONSTATS ODAS

### DES PROCÉDURES ET RÉGLEMENTATIONS QUI PÈSENT SUR LES STRUCTURES

Les exigences de la CNAF relatives aux niveaux de qualification et salaires des directeurs de structures sont de véritables contraintes pour les structures qui peinent à recruter et doivent faire face à des vacances de poste de longue durée. Si la professionnalisation des personnels des centres sociaux peut apparaître comme une avancée positive dans un contexte de complexification et de technicisation des missions, l'absence de marge de manœuvre laissée aux CAF locales, et donc aux structures, par le complément à la circulaire CNAF n°2012-013 relative à l'animation de la vie sociale (circulaire n°2016-005) n'est pas adaptée aux réalités du marché de l'emploi local d'une part, et d'autre part, contredit la logique de l'animation de la vie sociale visant à privilégier la progression des personnels sur la base de l'expérience.

## CONSTATS COMPLÉMENTAIRES DES ATELIERS

- Complexification des procédures de plusieurs partenaires institutionnels : effet millefeuille.
- Procédures qui pèsent sur les structures et prise en charge plus lourde pour les directions.
- Pas le choix pour les centres associatifs car il faut s'assurer des financements.
- Les exigences de qualifications du directeur et référent famille ne sont pas adaptées au marché de l'emploi et ne permettent de soutenir de développement des compétences dans un parcours professionnel. Attention à ne pas trop normaliser au risque de perdre de bons professionnels.
- Non équivalence des diplômes universitaires avec le niveau des grades dans la fonction publique. Le niveau d'exigence de qualification n'est pas compatible avec la structuration communale et les pratiques salariales.
- Les situations rencontrées au regard des exigences de l'agrément mettent en porte à faux les conseillers techniques de la CAF qui reconnaissent la qualité des projets, les compétences des professionnels mais sont obligés de rappeler la règle.
- Perception de contrôle par les structures.

## PERSPECTIVES PISTES D' ACTIONS

### FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE LE TERRITOIRE ET LE SIÈGE

La gouvernance et l'animation du schéma devront garantir des échanges entre les territoires et le siège, afin d'assurer la cohérence des orientations stratégiques avec les réalités de terrain. Des procédures simples et pertinentes d'échange sont à mettre en œuvre de manière partagée, dans un objectif de sécurisation et d'harmonisation des pratiques sans toutefois brider l'innovation.

### SIMPLIFIER ET HARMONISER LES PROCÉDURES POUR LA CAF MAIS AUSSI POUR LES AUTRES PARTENAIRES

- Réaliser un livret d'information pour actualiser les modalités de la procédure d'agrément Centre social et Espace de vie sociale par la CAF : le rôle de chacun des interlocuteurs, l'appui technique et méthodologique.
- S'appuyer sur l'avis des services et des autres financeurs pour formuler la demande d'agrément.
- Envisager une prise de contact des administrateurs Caf avec les structures qui demandent un agrément.
- Proposer un dossier unique pour le financement des actions du centre à partir de l'obtention de l'agrément CAF.
- Assurer des financements pluriannuels sur la période d'agrément : Prestations de service, conventionnement CNAV et MSA. Créer une commission des financeurs pour les centres sociaux.
- Mettre en lumière ce qui est commun aux centres sociaux et aux EVS et ce qui les différencie.

### EXIGENCE DE QUALIFICATION DES PROFESSIONNELS

- Rapprocher les niveaux de qualification avec les grades validés par la fonction publique.
- Valoriser l'expérience et la pratique reconnues des personnels non diplômés dans le cadre de la poursuite de leur emploi et renouveler la confiance lors de l'agrément.
- Créer une commission CAF/FD pour apprécier les qualités et compétences des professionnels non diplômés et définir avec l'employeur les réserves à lever.
- Donner les motifs de refus pour le non financement d'actions afin de faire évoluer les projets et d'obtenir un accord de financement à venir.



**4<sup>ème</sup>**  
**PARTIE**

**PLAN DE  
DÉVELOPPEMENT**

## AXE DE DÉVELOPPEMENT N° 1

### Rendre lisible l'animation de la vie sociale sur le département et faciliter l'accès aux structures

FINALITÉS	OBJECTIFS	ACTIONS
Promouvoir l'animation de la vie sociale auprès des élus, des collectivités territoriales du département (Conseil départemental, EPCI et communes) et des habitants	<b>Mettre en œuvre une stratégie de communication.</b>	Valoriser, auprès des différentes cibles (collectivités locales, familles, bénévoles « potentiels », institutions...), l'action quotidienne des centres sociaux et leur plus-value (multi canaux)  Diffuser une information complète ou ponctuelle sur les sites respectifs des signataires
	<b>Mettre en place des actions permettant la compréhension de la dimension de l'animation de la vie sociale et spécificités des structures par les élus</b>	Mettre en place des journées départementales AVS en lien avec les opérateurs
		Diffuser les plaquettes AVS et SENACS auprès des élus lors des rencontres de prospection
		Faire vivre l'observatoire des centres sociaux et intégrer les EVS (SENACS)  Déterminer des indicateurs permettant de valoriser l'action des centres sociaux
<b>Développer une dynamique collective de veille commune pour prendre en compte les réalités sociales des territoires</b>	Mettre en place des temps de concertation avec les acteurs départementaux pour le croisement des regards, des informations	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croiser les différents diagnostics réalisés sur le département (CD, MSA, CNAV, PV) et identifier les leviers portés par les structures AVS</li> <li>• Piloter des diagnostics de territoire sur les zones prioritaires</li> </ul>	
Agir auprès des habitants pour renforcer leur connaissance et leur participation aux structures de l'animation de la vie sociale	<b>Développer des actions facilitant la connaissance des centres sociaux par les habitants</b>	Développer les démarches « d'aller vers » au sein des projets sociaux : aller vers les publics les plus éloignés ou les plus en difficulté, sur tout le territoire
	<b>Valoriser à l'échelle départementale des actions portées par les habitants acteurs des centres sociaux et espaces de vie sociale (sites : fédération des centres sociaux, caf, msa)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journée des bénévoles</li> <li>• Communication sur les initiatives portées par les habitants</li> <li>• Forum départemental</li> </ul>
	<b>Poursuivre les initiatives de promotion de la place des habitants dans instances locales (comité de quartier, conseil citoyen, Conseil des jeunes) et instance de pilotage du projet social.</b>	Garantir le véritable pilotage du projet social et la reconnaissance des projets sociaux et des actions impliquant les habitants sur le territoire
Renforcer le rôle de « lieux ressources » / d'animateurs de réseaux des structures de l'animation de la vie sociale	<b>Affirmer la place des centres sociaux et espaces de vie sociale comme lieux ressources et animateurs de réseaux à l'échelle locale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte systématique dans les projets sociaux du rôle de lieux ressources et d'animateurs de réseau local et partenarial</li> <li>• Réseau local : veille sociale</li> <li>• Fonction ressources pour les partenaires</li> </ul>
		Inciter le développement de Réseau local parentalité par les référents familles



## AXE DE DÉVELOPPEMENT N° 2

Parvenir à une couverture équitable et suffisante en fonction des besoins des habitants et des territoires prioritaires sur le Val d'Oise

FINALITÉS	OBJECTIFS	ACTIONS
Prospecter et promouvoir l'animation de la vie sociale sur les territoires peu pourvus de structures AVS	Approfondir l'analyse de la couverture et des besoins sur les territoires	Déterminer les territoires prioritaires à partir de critères communs
		Travailler une meilleure connaissance de l'existant sur les territoires dépourvus de structures AVS en lien avec les acteurs sociaux (actions collectives existantes TS) et les dynamiques associatives.
	Identifier les territoires avec des besoins et être à l'écoute de l'émergence d'initiatives citoyennes	Repérer les points d'appui potentiel pour le développement d'EVS à partir des Foyers ruraux et des MJC, des dynamiques associatives
		Développer une logique d'interconnaissance, de partage d'expériences et/ou avec un zoom sur les EVS en lien avec la MSA, associations familiales
	Mettre en œuvre des actions de prospection associées	Informer les communes de moins de 10 000 habitants sur le portage d'espaces de vie sociale et les conditions notamment de la participation des habitants
Organiser la sensibilisation sur les espaces de vie sociale, dans une logique de proximité, avec des témoignages potentiels d'autres territoires.		
Prospecter auprès des collectivités territoriales (communes ou EPCI) au regard des besoins et initiatives citoyennes identifiées sur les territoires pour la création de nouvelles structures		
Consolider l'implantation de structures d'animation de la vie sociale en territoire politique de la ville	Identifier et soutenir les projets émergents d'animation de la vie sociale sur les territoires en politique de la ville en lien avec les chefs de projet, dans la perspective d'un éventuel agrément Caf	
Conforter l'offre existante	Accompagner et soutenir des centres sociaux sur quelques enjeux repérés	Accompagner le maintien de la dynamique existante et avoir une attention particulière pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>le développement de la participation des habitants dans les projets des centres sociaux présentés par les communes</li> <li>la participation effective des habitants dans le portage du projet social</li> </ul>
	Participation	
	Exercice de la fonction d'accueil	Développer et professionnaliser la fonction d'accueil des structures d'animation de la vie sociale Partager le référentiel national Cnaf concernant l'accueil des habitants, et définition des critères qualitatifs en vue d'une évolution qualitative
	Qualification des professionnels	Encourager l'obtention de diplôme du niveau préconisé pour les directeurs, référents familles, chargés d'accueil
	Pérennité de la gestion associative	Développer la concertation et l'engagement des financeurs : conventions pluri-partenaires et pluriannuelles

FINALITÉS	OBJECTIFS	ACTIONS
Promouvoir des formes d'organisation innovantes	<b>Soutenir les porteurs de projet en adaptant les projets aux spécificités du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'équipement AVS en milieu rural Itinérance</li> <li>• Création d'un projet social pour aire des gens du voyage</li> </ul>
	<b>Prévenir l'isolement des personnes âgées et faire de l'intergénérationnel un levier de développement social</b>	Favoriser le développement d'actions liées au vieillissement, au bien-vieillir, au transfert d'expérience, au parrainage et aux solidarités de voisinage
	<b>Prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes</b>  <b>Favoriser l'extension des horaires d'ouverture le soir et le week- end</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation des horaires d'activités des structures le soir, le week-end.</li> <li>• Développement d'actions facilitant l'accès au numérique et les pratiques des réseaux sociaux.</li> <li>• Questionnement sur les pratiques pour toucher les jeunes et faciliter leur engagement citoyen</li> </ul>
Développer et soutenir les dynamiques de mise en réseau départementales notamment sur la question des EVS	<b>Demander à la FD CSX d'inscrire les EVS dans la dynamique de réseau CS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer un appui méthodologique aux porteurs de projets</li> <li>• Partager l'espace ressources</li> </ul>

## AXE DE DÉVELOPPEMENT N° 3

### Accompagner la qualité des projets sociaux et d'animation locale

FINALITÉS	OBJECTIFS	ACTIONS
Développer la transversalité de l'intervention des services de la Caf	Donner plus de lisibilité aux acteurs locaux sur la démarche projet et l'accompagnement par la Caf	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la culture commune autour du développement social local</li> <li>Valoriser la capacité d'ingénierie des professionnels CTAS</li> </ul>
	Consolider la procédure d'agrément des projets des centres sociaux et préciser les rôles de chaque intervenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>Redéfinir l'organisation du soutien aux structures AVS en précisant les compétences, la complémentarité des moyens en interne de la Caf</li> <li>Communiquer l'organigramme fonctionnel</li> </ul>
Organiser la concertation des partenaires au sein d'instances locales de pilotage	Partager avec les partenaires l'examen des projets sociaux sur la base des critères d'agrément	Inciter à la mise en place de Comités de pré-validation des projets sociaux avec participations multi-partenariales et relevés de conclusions partagés
	Développer la dynamique locale partenariale et la reconnaissance de l'action des centres sociaux	Mettre en place des diagnostics partagés et des coopérations avec les partenaires sur les axes du projet
	Favoriser l'engagement des partenaires dans le soutien aux centres sociaux	Signer des conventions tripartites sur la période d'agrément
Accompagner la qualité sur les fondamentaux des projets sociaux	Inciter au recrutement de professionnels qualifiés	Commission départementale pour examiner la qualification des personnels en charge de porter le projet social
	Proposer un socle de formations autour des fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation des habitants, accompagnement de la citoyenneté, accompagnement à la parentalité</li> <li>A l'initiative des FD départementales</li> </ul>
	Proposer des outils de formation d'accompagnement à la gouvernance des structures (en lien avec l'existant), à destination des bénévoles notamment	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir le soutien complémentaire sur fonds locaux Caf pour la formation et la valorisation des expériences (FD)</li> <li>Poursuivre le financement d'actions de formation via la fédération des centres sociaux</li> <li>Echanges de pratiques</li> </ul>

## AXE DE DÉVELOPPEMENT N° 4

Mettre en place une gouvernance en appui du schéma de service aux familles et réaliser une analyse partagée du champ de l'animation de la vie sociale

FINALITÉS	OBJECTIFS	ACTIONS
Intégrer au Comité de pilotage départemental du SDSF la dimension Animation de la vie sociale	<b>Assurer le portage politique du schéma par les partenaires</b>	Définir l'engagement de chaque signataire pour le développement du plan
	<b>Impulser, suivre et évaluer les axes du plan de développement</b>	Développer un partage et un suivi de la politique d'animation de la vie sociale à l'échelle départementale
Mettre en place un Comité technique partenarial « animation de la vie sociale »	<b>Développer la concertation entre les acteurs du département et les fédérations</b>	Déterminer les modalités opérationnelles Composition, échéancier et les mettre en œuvre
	<b>Développer le volet opérationnel du schéma</b>	Mettre en place de manière concertée les actions retenues
	<b>Définir des thématiques de travail partagées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener des études sur les sujets bloquants et envisager des préconisations</li> <li>• Simplification des procédures</li> <li>• Recrutement / pratiques salariales : attractivité de l'offre d'emploi</li> <li>• Communication, diagnostics, jeunesse, intergénérationnel...</li> </ul>
	<b>Construire et utiliser une méthodologie commune d'évaluation des axes du schéma</b>	Déterminer les indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs de suivi des axes de développement du schéma

**5<sup>ème</sup>**  
**PARTIE**

**MISE EN ŒUVRE,  
SUIVI ET  
EVALUATION**

L'élaboration du schéma départemental de l'animation de la vie sociale répond aux enjeux suivants :

- Développer une politique d'Animation de la vie Sociale concertée à l'échelle départementale entre les partenaires et les acteurs locaux,
- Définir une notion commune du concept de l'AVS et renforcer sa lisibilité à l'échelle départementale,
- Développer et équilibrer l'offre de service d'animation de la vie sociale,
- Partager les apports de l'Observatoire SENACS avec les partenaires départementaux et rendre visible l'action des structures de l'AVS,
- Faciliter la concertation dans le cadre des comités de pilotage locaux des structures de l'AVS,
- Renforcer la cohérence et l'harmonisation des pratiques dans la mise en œuvre des projets.

## PILOTAGE À DEUX NIVEAUX

### À l'échelon départemental

- **Le comité de pilotage**

Cette instance composée des présidents et directeurs signataires ou des personnes qu'ils délèguent, est garante de la mise en œuvre, de l'évaluation et de l'évolution du schéma départemental. Elle se réunira au moins une fois par an en septembre et sera préparé au préalable par un comité de direction. Pour donner un maximum de leviers à la réussite des ambitions portées par le schéma, les signataires conviennent de l'organisation suivante : une rencontre annuelle du comité de pilotage du schéma de l'animation de la vie sociale (un représentant de la direction de la Caf, un représentant de la Direction générale adjointe chargée de la solidarité du Conseil départemental, un représentant de la CNAV et de la MSA Ile de France ainsi que le représentant du Préfet délégué à l'Egalité des chances, le président et le délégué de la Fédération des centres sociaux), afin d'évaluer le présent schéma et apporter les éventuels ajustements qui seraient jugés nécessaires.

- **Le Comité technique partenarial AVS**

Il met en œuvre les axes de travail déterminés annuellement par le comité de pilotage du Schéma de services aux familles, il est le relais entre l'échelon départemental et l'échelon territorial.

Il pourra s'appuyer sur les travaux de l'observatoire des centres sociaux.

Le comité technique est composé de représentants des signataires du schéma départemental désigné par chaque institution et association.

Selon le travail engagé, des représentants d'équipements de l'AVS pourront être associés. Il se réunira au moins trois fois dans l'année, en mars, juin et novembre.

- **L'instance de veille**

Elle permet une analyse et une recherche de solutions de manière préventive. En fonction des situations particulières repérées par un partenaire, des réunions locales pourront se tenir. Chaque institution peut solliciter une rencontre.

L'animation et le secrétariat seront assurés par la Caf.

### À l'échelon local

- **Le comité de pilotage par équipement**

Il est mis en place dans chaque équipement, associant le plus souvent l'ensemble des représentants des institutions. Cette instance locale permet de renforcer les partenariats autour des structures d'animation de la vie

sociale, de participer à la démarche de diagnostic, de se saisir des constats, problématiques locales, orientations en vue de les capitaliser pour faire évoluer le schéma départemental.



# LES MODALITÉS D'INTERVENTION DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU SCHÉMA

## 1 LA CAF DU VAL D'OISE

### 1.1 L'agrément des structures

Dans le cadre de ses missions de soutien aux structures d'animation locale, la Caf veille à la qualité, l'utilité et la pertinence de leur projet d'intervention sociale. Elle délivre ainsi l'agrément « centre social » ou « animation locale » au regard de ce projet.

La demande d'agrément d'un centre social ou d'un espace de vie sociale - ou de son renouvellement (qui intervient au terme de la période d'agrément) - fait l'objet d'une procédure spécifique, dont la finalité est la conception du projet pluriannuel du centre social et son évaluation.

Le projet pluriannuel constitue la feuille de route du centre social. Il guide son action généraliste. Il le positionne dans son environnement et le tissu partenarial local. Il permet de mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs financiers (droit commun, politique de la ville) au service du projet. Il permet à la structure :

- d'interroger l'environnement social, économique et institutionnel et ainsi de repérer les caractéristiques et évolutions de sa zone d'intervention ;
- d'engager un bilan et un diagnostic concertés avec l'ensemble des acteurs concernés en recueillant leurs observations et les enjeux communs pour le territoire ;
- de définir des objectifs prioritaires et d'élaborer un projet social global décliné en plan d'actions en réfléchissant d'emblée à ses modalités d'évaluation.

L'élaboration du projet d'intervention du centre social vise ainsi à mobiliser, faire réfléchir et agir ensemble des acteurs de culture et de centres d'intérêt différents. Elle permet de renforcer une dynamique participative associant habitants, professionnels, partenaires.

La Caf portera une attention particulière à la mise en place de projet d'accueil lors de l'agrément des centres sociaux ; la promotion des valeurs de la République dans le projet social, dans le projet d'accueil et dans la conduite des actions. A ce titre, tout conventionnement est assorti d'une référence commune (charte de la laïcité) que le partenaire s'engage à respecter par la mise en place de règles de vie et les espaces d'activités des partenaires adaptés aux principes de laïcité.

La Caf copilote avec la Fédération départementale les campagnes annuelles de l'Observatoire des centres sociaux et les actions départementales. Elle veillera à la participation de toutes les structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale) afin de collecter annuellement les données relatives à l'Observatoire national des centres sociaux (SENACS).

### 1.2 Le financement

L'agrément accordé par la Caf du Val d'Oise ouvre droit à des prestations de service sur fonds nationaux. Ce sont des aides qui contribuent aux financements de l'Animation globale et Coordination des centres sociaux et des espaces de vie sociale, elles peuvent être complétées par une prestation de service l'Animation collective familles, pour les centres sociaux uniquement.

Par ailleurs, la Caf peut accorder d'autres prestations de service, en fonction des activités et services proposées par la structure : accueil des jeunes enfants, accueil de loisirs, accompagnement à la scolarité, actions de soutien à la parentalité.

Par un appui financier spécifique, la Caf contribue au développement aux actions portées par les centres sociaux, notamment celles relevant de l'accès à la culture et à l'initiation artistique pour les enfants issus des quartiers

relevant de la politique de la ville et n'ayant aucune pratique (DEMOS).

La Caf peut apporter une aide exceptionnelle pour le repérage de ressources favorisant l'émergence d'une volonté de création d'un équipement d'animation de la vie sociale sur un territoire en politique de la ville, dépourvu de structures. Un financement dans le cadre du projet de préfiguration permet à un gestionnaire de couvrir la dépense occasionnée par la coordination de la démarche projet.

La Caf accorde un financement pluriannuel à la Fédération des centres sociaux portant sur l'animation du réseau des centres sociaux et sur l'accompagnement méthodologique des porteurs de projet. Elle s'appuie sur la Fédération des centres sociaux pour développer la qualification professionnelle des acteurs des centres sociaux (financement soutien à la VAE des directeurs et référents familles en 2016).

---

## 1.3 L'expertise

---

Pour accompagner les structures dans leur projet de développement de l'animation de la vie sociale, la Caf apporte ses compétences en appui technique pour soutenir la fonction de pilotage (conseillers techniques), dans le cadre de l'élaboration ou du renouvellement du projet social.

Les travailleurs sociaux participent au diagnostic territorial ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions collectives en lien avec les structures AVS. Des aides sur projets collectifs peuvent soutenir ponctuellement les actions développées en commun.

La Caf assurera l'animation du comité technique départemental AVS sous la tutelle du comité plénier du Schéma de services aux familles, elle définira les modalités de mise en œuvre des axes de développement du schéma départemental AVS et veillera à l'organisation des comités de pilotage locaux.

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

### 2.1 Territoires d'intervention sociale et médico sociale (TISMS)

---

Le Conseil départemental est organisé en 12 territoires d'intervention sociale et médico-sociale, les équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance, de Protection Maternelle Infantile et du Service Social Départemental déclinent la politique départementale médico-sociale en proximité. Ce sont les Responsables de Territoire du SSD qui sont chargés de la coordination et du pilotage des différentes actions développées sur les territoires en lien avec les différents partenaires.

Depuis 2008, les équipes ont développé de plus en plus d'actions en lien avec leurs domaines d'intervention prioritaires et leurs missions, sous différentes formes

notamment des actions collectives, autour de thématiques telles que la prévention des expulsions locatives et de l'endettement et du surendettement, l'insertion et du RSA, le soutien à la parentalité et l'accès à la culture et aux loisirs comme levier d'insertion sociale et professionnelle.

Le Service Social Départemental reste un interlocuteur pour maintenir sa contribution aux nouveaux projets que ce soit en matière de diagnostic partagé, de montage d'actions thématiques et/ou d'actions collectives. Les responsables de territoire (RT) sont les interlocuteurs locaux et mènent un travail d'animation et de coordination des acteurs.

---

## 2.2 Soutien aux associations

---

Le département soutient financièrement les acteurs de l'animation de la vie sociale, sous réserve du vote du budget chaque année. Il s'agit de :

### 2.2.1 Subventions de fonctionnement

La Fédération départementale des centres sociaux et socio-culturels du Val d'Oise pour son rôle de mutualisation et d'échanges, de soutien aux structures locales, et son positionnement vis-à-vis de l'implication des habitants et l'exercice de la citoyenneté. La Fédération départementale des MLC et MJC par une subvention annuelle, et dans le cadre d'un appel à projet proposé par la DJPS.

Financement de différentes associations qui contribuent à l'animation de la vie sociale et à l'intégration des populations en difficultés, notamment l'association ADVOG, qui s'occupe plus spécifiquement des gens du voyage, les associations Voix de femmes, du Côté des femmes, l'AFAVO, ou encore Culture du cœur.

Financement d'associations d'éducation populaire et en faveur des jeunes via un appel à projet en 2017.

### 2.2.2 Subvention d'investissement aux centres sociaux

Le département apporte également son soutien financier via des subventions en investissement en faveur des communes, des groupements de communes et des associations pour la

Financement des associations en lien avec les personnes handicapées et leurs familles : APF (activités, permanences...), UNAFAM (groupes de paroles), ADAPT (actions d'insertion dans le cadre de la semaine européenne des personnes handicapées), pôle sourd d'Appui les Villageoises (cafés signes...), MESH (inclusion artistique et accès aux pratiques musicales, aux écoles de musique), Théâtre du Cristal, qui développe des projets de formation des professionnels dans les établissements.

Soutien aux projets en faveur de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, dans le cadre de la loi ASV, il s'agit notamment de favoriser le bien vieillir, accompagner les proches aidants, faciliter le maintien à domicile, accompagner les personnes âgées fragiles et favoriser la mobilité.

création, l'extension et la restructuration des centres sociaux, sous condition d'agrément du projet pédagogique par la CAF ou avis favorable de la CAF sur le projet et son financement.

---

## 2.3 La lutte contre la radicalisation

---

Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental et ses agents accueillent, accompagnent et prennent en charge les personnes vulnérables au 1<sup>er</sup> rang desquelles les enfants en danger ou en risque de l'être, ou les personnes en rupture, confrontées à des difficultés de tout ordre (sociales, éducatives, sanitaires). Garant des solidarités territoriales et humaines, le Département a à cœur une double dimension : la protection

d'une part et, la sécurité des personnes d'autre part, bien que cette dernière soit à titre principal une compétence régalienne.

A cet effet, le rôle du Département consiste à mobiliser les professionnels médico sociaux par la formation et à promouvoir l'interdisciplinarité comme condition de réussite nécessaire à la conception et la mise en œuvre d'actions de prévention.

---

## 2.4 Pour une stratégie d'inclusion numérique

---

Val d'Oise numérique (VONum), encourage le développement et l'appropriation des usages du numérique et souhaite investir le champ de l'accessibilité numérique afin de favoriser l'accès numérique aux droits, dans un contexte de dématérialisation des procédures administratives. Pour les publics en difficulté d'une part et pour les services notamment sociaux qui les accompagnent au quotidien d'autre part.

Le syndicat soutiendra la mise en place de structures d'accompagnement des usagers dans leurs démarches avec les services publics par l'implantation de moyens de visio-assistance au sein de lieu de médiation ou d'accueil de publics existants tels que les antennes de bailleurs sociaux, les Points Information Jeunesse, les bibliothèques, les plateformes de services publics, les centres sociaux, les espaces de médiation numérique, les sites sociaux départementaux ... Il s'agit de favoriser un service de proximité qui permettra,

en un même lieu, d'être accueilli par un agent, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics. Parmi tous les opérateurs chargés d'une mission de service public la CAF est un opérateur prioritaire.

Dans ce cadre il définira le niveau de maillage sur le territoire valdoisien et les modalités de mise en œuvre du projet dont le volet formations des différents acteurs, la mise en place de sites expérimentaux, le conventionnement avec les administrations et opérateurs publics procédant à la dématérialisation de leurs services publics, la gouvernance et le financement du projet.

Le Conseil départemental est partie prenante de ce schéma départemental d'animation de la vie sociale et continuera à apporter ses différentes contributions en lien avec les différents partenaires.

## 3 LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville repose sur plusieurs principes transversaux dont trois concernent la vie sociale.

**Premier principe transversal :** la participation des citoyens à la co-construction de la politique de la ville. Le législateur a inscrit dans la loi du 21 avril 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, le principe de co-construction de la politique de la ville avec les habitants car il a souhaité associer à la politique de la ville les acteurs locaux et les habitants du quartier, c'est-à-dire et celles et ceux qui y vivent et qui disposent, à ce titre, de « l'expertise du terrain ». Cela se traduit de deux manières : tout d'abord par la création de conseils citoyens dans les 41 quartiers de la politique de la ville (QPV) et ensuite par la mise en place de maisons du projet dans tous les quartiers qui bénéficieront du nouveau programme national de renouvellement et urbain de l'ANRU.

**Deuxième principe transversal :** le soutien aux activités durant les soirs, les week-ends et les vacances. L'une des priorités de la politique de la ville est de renforcer la présence des adultes dans les quartiers prioritaires le soir, le week-end et durant les vacances scolaires, en particulier au mois d'août. Ce renforcement vise à créer du lien social à des moments où les services publics sont en retrait, en luttant contre le sentiment d'abandon et l'isolement de leurs

habitants. Il s'appuie sur les structures communales mais également sur les structures associatives indispensables et a pour de renforcer les actions conduites - éducatives, sportives, sociales, culturelles... - et de favoriser ainsi leur développement dans les quartiers de la politique de la ville, en particulier à destination des jeunes de 14 à 25 ans.

**Troisième principe transversal :** le soutien à la vie associative des quartiers. Les associations de proximité sont de véritables vecteurs de solidarité et garantissent par leur action, au plus près des populations, la vitalité du lien social au cœur des quartiers. C'est pourquoi, il leur est accordé une attention toute particulière dans le cadre de l'allocation des moyens de la politique de la ville. Elles peuvent bénéficier de deux types de ressources. Tout d'abord des subventions pour les actions qu'elles conduisent dans le cadre de la politique de la ville. Et ensuite une aide au recrutement par l'association d'un adulte relais dont le métier est d'assurer des missions de médiation sociale au sein des quartiers. Il s'agit par exemple, d'informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, d'établir des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants, de prévenir et d'aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue ou encore de faciliter le dialogue entre générations.

## 4 LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE D'ILE DE FRANCE

La MSA contribue depuis de nombreuses années au développement social des territoires, en particulier les territoires ruraux, en œuvrant avec ses partenaires à la mise en place de démarches de mobilisation des populations et des acteurs de terrain, démarches destinées à répondre à des besoins du territoire en matière de solidarité.

A cet effet, la MSA propose plusieurs dispositifs :

- Sur des territoires exempts d'initiative et principalement ruraux, le développement de projets collectifs locaux et de structures d'animation de la vie sociale (espaces de vie sociale, centre social entre autre) à travers un accompagnement en ingénierie de projet (diagnostic de territoire, accompagnement méthodologique, etc.) et par un financement au cas par cas des projets.

- Le soutien au développement social des territoires à travers une convention de partenariat avec des centres sociaux, le conventionnement portant sur 4 thématiques (la prévention des effets néfastes du vieillissement, la promotion du rôle des jeunes, la prévention santé, la création de lien social et de solidarités locales) et étant accompagné d'un financement.

La MSA s'attachera à développer ces dispositifs en coordination avec les acteurs du schéma.



Le développement et la structuration en inter-régimes des actions de prévention visant à promouvoir les comportements bénéfiques au bien-vieillir est l'un des axes de la COG 2014-2017 de la Branche Retraite.

Depuis 2009, la CNAV et la Fédération des Centres Sociaux de France agissent en partenariat afin de développer des actions collectives visant à lutter contre l'isolement des retraités par les services de droit commun et dans une perspective intergénérationnelle ; à diversifier les réponses pour le traitement des situations de rupture (passage à la retraite, veuvage, etc.) ; à valoriser l'utilité sociale et la citoyenneté des seniors en incitant les bénéficiaires

d'actions de s'impliquer davantage dans les activités des centres ; à incorporer les dispositifs de prévention et d'accompagnement de la CNAV dans les projets conduits par les centres sociaux.

Dans ce cadre, la Direction de l'action sociale Ile-de-France de la Cnav (Dasif) a mis en place un dialogue de gestion pluriannuel (2014-2017) avec la Fédération départementale des centres sociaux du Val-d'Oise ainsi qu'avec 7 autres Fédérations de la région Ile-de-France. L'objectif est de conforter l'ancrage et le développement de la mission « vieillissement » au sein des projets des centres sociaux.

---

### 5.1 Soutien technique

---

Le dialogue de gestion a pour objet de décliner localement les axes thématiques identifiés dans le partenariat national parmi lesquels la lutte contre l'isolement, le développement d'actions intergénérationnelles associant les retraités, la prévention de la perte d'autonomie par la mise en place de partenariats avec le groupement inter régime Prif constitué de la Cnav, de la Msa et des Rsi en Ile-de-France et qui propose des ateliers collectifs de prévention.

Les Fédérations, avec l'appui de la Dasif, développent une fonction d'ingénierie spécifique sur la thématique

« seniors » auprès des centres sociaux (impulsion, conseil, appui méthodologique pour le montage et la mise en place de projets, souci de la mutualisation des compétences, capitalisation, évaluation des projets). Elles veillent à une montée en qualification des acteurs sur le sujet du vieillissement et sur la politique d'action sociale de la Cnav. Les Fédérations assurent également une fonction d'interface-relais entre la Dasif et les centres sociaux (communication, concertation, production de synthèses, présence dans les différentes étapes administratives, etc.).

---

### 5.2 Soutien financier

---

La Dasif apporte un soutien financier aux projets seniors et intergénérationnels qui sont présentés par les Fédérations départementales et qui sont retenus par la Dasif. Une convention de financement pluriannuelle du projet (2 ans) est signée avec chaque centre social.

Les financements alloués aux centres sociaux sont accordés en référence aux objectifs de la politique d'action sociale de la Cnav et les montants des subventions dépendent du coût du projet. Ils s'inscrivent obligatoirement dans le cadre d'un cofinancement (maximum 50% de financement du coût total du projet). Le soutien financier constitue une aide au démarrage et à la mise en œuvre des projets seniors ; il peut également être dirigé vers des coûts d'investissements liés à la mise en œuvre du projet.

La Fédération départementale a déposé 8 dossiers de demande de subventions auprès de la Cnav en Ile-de-France pour la période 2017-2018.

Les missions d'ingénierie et d'interface confiées aux Fédérations sont indemnisées par la CNAV IDF sur une base forfaitaire comprenant le temps de travail ainsi que les frais de mission et de structure, d'un montant total de 5000 € annuels en 2014 et 2015 et de 7000 € annuels depuis 2016.

---

### 5.3 Mise à disposition d'un outil de diagnostic territorial : l'observatoire des fragilités

---

Ce système d'information géographique mis en place par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse permet de repérer les publics et territoires fragiles à partir d'indicateurs issus des bases de données de l'INSEE, de la Direction Générale des Impôts, de l'Assurance Retraite et de l'Assurance Maladie.

L'observatoire des fragilités a pour but d'élaborer des diagnostics territoriaux servant à conduire des actions

adaptées aux problématiques repérées dans une logique de prévention. Il permet de produire une connaissance partagée des besoins des publics - notamment la population seniors de 60 ans et plus - en risque de fragilité afin de renforcer la coordination des actions dans les territoires.

L'observatoire est mis à la disposition des utilisateurs sur un site public : <http://www.observatoiredesfragilites.fr/>

## LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DU VAL D'OISE

La Fédération Départementale des Centres Sociaux du Val-d'Oise s'impliquera pour une mise en œuvre réussie du schéma, autant au niveau politique qu'opérationnel, en y apportant ses compétences en communication, en animation participative, en accompagnement de projet, en ingénierie de formation.

Son implication reposera sur une posture de coopération, avec les signataires du schéma, basée sur la confiance et la réciprocité.

La Fédération Départementale des Centres Sociaux du Val-d'Oise, en tant qu'émanation du réseau fédéré des centres sociaux, s'attachera à faciliter un échange constructif entre les centres sociaux adhérents et les signataires du schéma, elle fera remonter les difficultés rencontrées et les propositions d'ajustement qui permettent de faciliter sa mise en œuvre.

La Fédération Départementale des Centres Sociaux du Val-d'Oise facilitera la mise en réseau, les échanges et réflexions collectifs, la mobilisation sur les sujets porteurs d'enjeux forts pour les centres sociaux adhérents.

La Fédération Départementale des Centres Sociaux du Val-d'Oise assurera le co-portage de SENACS.

La Fédération Départementale des Centres Sociaux du Val-d'Oise accompagnera, dans la mesure de ses ressources, l'émergence de structures agréées EVS lorsque celles-ci sont inscrites dans des dynamiques de développement social.

## LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES MJC ET ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE DU VAL D'OISE

La Fédération des MJC s'appuiera sur ses associations locales pour assurer la mise en place du Schéma Départemental.

Elle encouragera et sera aux côtés des structures de son réseau en capacité de solliciter un agrément EVS de la CAF. Elle souhaite accompagner les MJC dans l'appropriation des enjeux du Schéma, en favorisant notamment la réflexion, et si possible, la mutualisation d'expériences ou pratiques mises en œuvre. Dans un esprit de maillage de territoire, elle veut contribuer à créer du lien entre elles.

La Fédération des MJC, en fonction des besoins, propose de travailler à mettre en place des espaces (formations, rencontres...) pour aider ses acteurs associatifs (professionnels, bénévoles) à mieux appréhender leur rôle et les questions qui pourraient être récurrentes autour de l'animation de la vie sociale.





## LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux participera au développement de l'animation de la vie sociale sur les territoires ruraux du département du Val d'Oise en appuyant toute initiative des partenaires par la mise à disposition de ses ressources internes, notamment d'information et de communication. Elle encouragera ses adhérents à participer aux actions de sensibilisation et aux expérimentations qui pourraient concerner leur action. Elle pourra, à la demande des associations affiliées à son réseau, organiser par elle-même de telles actions, en collaboration avec les autres partenaires.

Elle soutiendra les associations affiliées qui souhaiteront entrer dans un dispositif de type « Espace de Vie Sociale » en favorisant la réalisation de diagnostics locaux, en diffusant les pratiques et en accompagnant la mise en œuvre des projets.

Elle participera aux travaux du groupe de pilotage du schéma départemental et apportera sa connaissance de son territoire d'action et de ses acteurs chaque fois qu'elle sera sollicitée.



## ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES DANS LE DÉVELOPPEMENT DES AXES DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser dans la mesure du possible, les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs dans le respect des compétences et des territoires d'intervention qui leur sont dévolus.  
En tout état de cause, l'éligibilité et le financement des actions respectent les procédures de droit communs mise en place par chaque partenaire du schéma.

Fait le 23 juin 2017 à Argenteuil en 9 exemplaires

Le Préfet délégué pour l'Égalité des chances du Val d'Oise

**Monsieur Thierry MOSIMANN**

Le Président du Conseil Départemental du Val d'Oise

**Pour Monsieur Arnaud BAZIN  
Philippe METEZEAU**

Le Président de l'Union des Maires du Val d'Oise

**Monsieur Hugues PORTELLI**

La Présidente de la CAF du Val d'Oise

**Madame Paulette GIRARD**

Le Directeur de la CAF du Val d'Oise

**Monsieur Pascal DELAPLACE**

La Directrice Retraite Action Sociale CNAV

**Madame Sylvia NOLL**

Le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole Ile de France

**Monsieur Laurent PILETTE**

Le Président de la Fédération départementale des centres sociaux du Val d'Oise

**Monsieur Nabil KOUIDI**

Le Président de la Fédération Départementale des MJC et associations d'Éducation Populaire

**Monsieur Franck POUGET**

Le Président de la Fédération des Foyers ruraux du Val d'Oise

**Pour Monsieur Laurent DUFOUR  
Philippe DENIS**



# CONCLUSION

La Caf du Val d'Oise, du fait de sa responsabilité en matière d'agrément des structures d'animation de la vie sociale, a mené, avec la contribution de ses principaux partenaires, un travail lui permettant de formaliser des orientations départementales en matière d'animation de la vie sociale.

Ainsi, de manière à faciliter l'accès des habitants, il est prévu le développement :

- d'espaces de vie sociale, petites structures de proximité, sur les territoires ruraux
- de structures intervenant à l'échelle de communautés de communes, itinérantes ou délocalisées
- de centres sociaux et d'espaces de vie sociale permettant le maillage territorial en milieu urbain
- de structures dans les territoires en politique de la ville, dépourvus de ces équipements

De plus, cette étude a mis en lumière un besoin d'accompagnement des structures pour favoriser leur montée en compétences, la qualité de leurs projets et la nécessité de coordination locales.

Ces perspectives d'évolution s'appuieront sur les principaux partenaires engagés dans cette dynamique : la Fédération départementale des centres sociaux, la Fédération départementale des foyers ruraux, la Fédération départementale des MJC ainsi que sur certaines collectivités locales.

Le schéma départemental d'animation de la vie sociale ne peut se concevoir sans articulation avec les autres priorités de l'action familiale. Il s'inscrit en cohérence avec le schéma départemental des services aux familles signé en mai 2016 :

- par le volet du soutien et de l'accompagnement des parents, domaine où les centres sociaux sont largement investis par les actions liées à la petite enfance, l'enfance et le soutien à la parentalité.
- par le volet de la politique jeunesse où l'implication des structures d'animation de la vie sociale et les maisons des jeunes et de la culture reconnues comme des acteurs naturels de cette politique. La mobilisation est un atout fort dans la mise en œuvre de la politique comme dans la gouvernance de l'animation de la vie sociale.

Le schéma départemental d'animation de la vie sociale se situe au croisement des politiques institutionnelles puisque les structures d'animation de la vie sociale se positionnent comme des lieux de soutien aux dynamiques collectives, facilitant la concertation, la co-construction entre les habitants, les associations et le plus grand nombre de partenaires.

L'animation de la vie sociale s'articule naturellement avec :

- le plan départemental de développement des contrats de ville,
- la nouvelle géographie des EPCI
- la politique en faveur des seniors que conduit la Caisse nationale d'Assurance vieillesse
- la politique d'action sociale de la MSA Ile de France sur la question des territoires ruraux.

Le schéma départemental d'AVS renforce le partenariat existant avec les acteurs notamment les collectivités locales, la coopération des acteurs locaux, l'engagement de nouveaux partenaires institutionnels notamment la Cnav et la Msa.

